

## Première séance, mardi 5 mai 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Comptes généraux de l'Etat pour 2008: entrée en matière générale. – Comptes généraux de l'Etat pour 2008: Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2008: Chancellerie d'Etat. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2008: chapitres concernant les relations extérieures. – Comptes généraux de l'Etat pour 2008: Pouvoir législatif. – Comptes généraux de l'Etat pour 2008: finances. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2008: Direction des finances. – Rapport et comptes pour 2008: Banque cantonale de Fribourg (BCF). – Rapport N° 128 relatif aux comptes 2008 de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. – Comptes généraux de l'Etat pour 2008: Santé et affaires sociales. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2008: Direction de la santé et des affaires sociales. – Rapport et comptes pour 2008: Etablissement cantonal des assurances sociales. – Rapport annuel 2008: Hôpital fribourgeois. – Rapport annuel 2008: Réseau fribourgeois de santé mentale. – Comptes généraux de l'Etat pour 2008: Pouvoir judiciaire. – Comptes généraux de l'Etat pour 2008: Sécurité et justice. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2008: Direction de la sécurité et de la justice. – Rapport et comptes pour 2008: Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments. – Rapport et comptes pour 2008: Office de la circulation et de la navigation. – Rapport annuel 2008: Commission interparlementaire de contrôle de l'exécution des concordats sur la détention pénale. – Rapport d'activité 2008: Conseil de la magistrature. – Comptes généraux de l'Etat pour 2008: Aménagement, environnement et constructions. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2008: Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. – Comptes généraux de l'Etat pour 2008: Economie et emploi. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2008: Direction de l'économie et de l'emploi. – Elections.

### Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 heures.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justification: MM. et M<sup>me</sup> Antoinette Badoud, Bruno Boschung, Jacques Crausaz, Jean-Pierre Dorand, Guy-Noël Jelk, Pascal Kuenlin, Jacques Morand, Jean-Claude Schuwey et Albert Studer.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

**Le Président.** M<sup>mes</sup> les Vice-Présidentes, M<sup>mes</sup> et MM. les Députés, M. le Président du Gouvernement, M<sup>mes</sup> et MM. les Conseillers d'Etat, M<sup>me</sup> la Secrétaire générale, M<sup>me</sup> la Chancelière, M<sup>mes</sup> et MM. les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir d'ouvrir cette troisième session de l'année 2009.

### Communications

**Le Président.** 1. Lors de sa séance du lundi 30 mars 2009, la Commission des pétitions a procédé aux élections statutaires pour la deuxième moitié de la législature 2007–2011. Elle a confirmé M. le Député René Thomet dans sa fonction de président de la Commission et M. le Député Dominique Butty dans celle de vice-président.

2. La sortie commune du Grand Conseil aura lieu le mercredi 17 juin dans le district de la Glâne. Un programme détaillé vous sera transmis dans les prochains jours.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Comptes généraux de l'Etat pour 2008<sup>1</sup>

Rapporteur général: **Jean-Pierre Thürler** (PRD/FDP, GR).

Commissaire: **Claude Lässer**, Directeur des finances.

#### Entrée en matière générale

**Le Rapporteur général.** J'ai l'honneur, au nom de la Commission de finances et de gestion, de vous présenter l'entrée en matière générale sur les comptes 2008, faisant l'objet du décret N° 127, que nous voterons mercredi à l'issue de l'examen de l'ensemble des Directions. La Commission de finances et de gestion s'est réunie à huit reprises pour examiner les comptes de l'exercice 2008. Les rapporteurs et rapporteurs suppléants ont obtenu les explications et justifications demandées auprès de l'ensemble des Directions, visitées de manière distincte et systématique. Lors de l'examen des comptes 2008, la Commission de finances et de gestion n'a pu renouveler sa démarche de procéder à un examen plus approfondi d'un service spécifique auprès de chaque Direction. Elle s'en est tenue à un examen général de l'ensemble des postes de dépenses

<sup>1</sup> Le compte de l'Etat pour l'année 2008 fait l'objet d'un fascicule séparé

et de recettes de chaque Direction. Cette situation est liée à l'engagement important de la Commission de finances et de gestion dans l'enquête sur les surcoûts de la H189. A ce propos, je relèverai que les coûts liés à ladite enquête n'ont pu faire l'objet d'aucune position budgétaire, vu que le mandat est intervenu en cours d'exercice. Ainsi le centre de charges des commissions et délégations sous la rubrique 1115/300.200 est en augmentation liée au fait que 120 séances de commissions sur 171 avaient été budgétées, ainsi qu'aux prestations salariales et indemnités dues à l'engagement du secrétaire-greffier de la Commission des finances et de gestion.

En préambule à la présentation générale des comptes, il sied de remercier les membres du Gouvernement pour leur disponibilité et la transparence de leurs réponses ou précisions apportées lors de l'examen de leurs Directions respectives en séance plénière de la Commission de finances et de gestion. Une mention particulière est adressée à M. le Directeur des finances, M. Claude Lässer et au trésorier d'Etat, M. Daniel Berset, pour leur parfaite connaissance et maîtrise des finances cantonales. L'exercice de référence se caractérise par son résultat, le septième consécutif qui dégage un bénéfice. Le résultat est appréciable malgré un contexte économique à venir incertain qui a nécessité la création de provisions importantes, des reports d'investissements et la mise en œuvre d'un plan de relance. J'y reviendrai. Permettez-moi de citer quelques chiffres. Le compte de fonctionnement 2008, après diverses opérations de bouclage, présente un excédent de revenus de 29,6 mio. Le compte des investissements se solde par un excédent de charges de 136,3 mio contre 109,9 mio en 2007, ce qui est réjouissant, et l'excédent de financement se situe à 3 mio, influencé négativement par les opérations comptables effectuées en terme de provisions et d'attributions aux fonds. Quant à la fortune nette de l'Etat au 31 décembre 2008, celle-ci se monte à 626,5 mio ou 2380 francs par habitant. La satisfaction est donc de mise à l'énoncé de ces résultats, d'autant plus que le budget 2008 prévoyait un excédent de revenus de 0,5 mio au fonctionnement. En résumé, les revenus s'élèvent à 2,985 milliards, pour des charges évoluant à 2,955 milliards. A noter que les revenus de fonctionnement augmentent de 5,6% et les dépenses de 4,6%, en comparaison budgétaire.

L'amélioration du résultat du compte de fonctionnement s'explique principalement par les effets positifs de la conjoncture sur différentes recettes, par l'amélioration des produits de placement, par l'enregistrement de recettes uniques exceptionnelles, par exemple une ultime part non budgétisée de 10 mio au titre de la pré-répartition à l'impôt fédéral direct. Je relève notamment que la fiscalité cantonale dépasse pour la première fois le milliard de recettes, en augmentation de 37,8 mio à 1,9 milliard. Quant aux charges de fonctionnement, celles-ci sont de manière générale très bien maîtrisées, voire même inférieures au budget si l'on considère les opérations de clôture, qui permettront d'assurer le financement de la 2<sup>e</sup> année d'école enfantine, de contenir en partie le risque d'une diminution de la part de l'Etat au bénéfice de la Banque nationale, de compléter la part cantonale des coûts de la H189, afin de ne pas hypothéquer d'autres investissements. En y ajoutant le

montant de 50 mio prévus pour le plan de relance, on peut dès lors estimer que ces différents moyens prévus, en termes de mesures face à la crise, s'élèvent à plus de 160 mio, selon ce qui ressort de l'argumentation du Conseil d'Etat, respectivement des comptes 2008.

Concernant le personnel, les rémunérations versées aux collaborateurs de l'Etat, y compris les charges sociales, sont respectées, en comparaison budgétaire à 1,25 milliard avec un léger dépassement de 0,1%. Cependant, il y a lieu de relever une forte croissance globale de 13,4% de la masse salariale entre 2007 et 2008, due principalement à l'intégration du personnel des sites décentralisés du Réseau hospitalier fribourgeois, à hauteur de 84,4 mio. Quant aux effectifs, ils se situent à 9357 équivalents plein-temps, soit 39 de moins en comparaison du budget 2007, hormis le secteur hospitalier, qui correspond à l'intégration de 729 équivalents plein-temps. Tous les autres secteurs ont respecté les effectifs autorisés par le budget, voire se situent même en-dessous.

En conclusion, vous me permettez de dire combien il est important de maîtriser les charges et je constate avec satisfaction que toutes les Directions ont réussi l'exercice en 2008, même si l'augmentation des charges est constatée. Elles relèvent encore une fois d'opérations de bouclage extra-budgétaires, comme expliqué plus avant. Cette rigueur est de mise et elle doit nous inciter à poursuivre nos efforts, en vue de préserver une situation financière aujourd'hui saine. Enfin, la crise économique prévisible fait partie des défis de notre canton qui semble en l'état être bien armé pour les résoudre. Sur ces considérations, Mesdames et Messieurs, je vous propose, au nom de la Commission de finances et de gestion, d'entrer en matière sur les comptes généraux de l'Etat pour l'exercice 2008.

**Le Commissaire.** Pour la septième année consécutive, les comptes de l'Etat se soldent par un exercice bénéficiaire. L'excellent résultat 2008 bénéficie encore des effets stimulants de la conjoncture sur les recettes de l'Etat, plus particulièrement sur les recettes conjoncturelles. De plus, le produit des placements s'améliore aussi nettement par rapport au budget. Enfin, la discipline des Directions et unités administratives de l'Etat permet de garder sous contrôle les dépenses de fonctionnement et de subventionnement. Le Conseil d'Etat remercie tous les artisans de ce magnifique résultat, qui a permis de prévoir, dans le cadre de la clôture des comptes, la constitution de plusieurs provisions et l'alimentation d'un fonds de soutien à l'économie de 50 mio de francs, conformément à la décision du Grand Conseil du 16 février 2009.

Le Conseil d'Etat a estimé, au vu de la persistance de la crise financière qui entraîne progressivement une crise économique globale, qu'il était de sa responsabilité d'anticiper, dans la mesure de ses moyens, les effets de plus en plus concrets de la détérioration de la situation économique. L'ampleur et la rapidité de la dégradation des indicateurs économiques l'ont incité à agir rapidement. Avec un fonds de soutien à l'économie de 50 mio de francs, la constitution de diverses provisions, et en tenant compte du capital du fonds de l'emploi à fin 2008, on peut estimer que l'Etat de Fribourg dispose de plus de 110 mio de francs pour faire

face aux effets de la crise, et cela sans les reports de crédits. Ces moyens, qu'il s'agira d'affecter à des mesures ciblées, efficaces et opportunes, vont compléter les effets favorables, sur le revenu disponible des ménages fribourgeois, de la réduction d'impôts de 32 mio de francs intervenue sur l'impôt 2008 déclaré et payé partiellement en 2009 et de la baisse de 47 mio au plan cantonal qui interviendra sur les revenus déclarés en 2009 et dont les impôts seront payés via les acomptes en 2009 et le solde en 2010.

Les pages 20 à 22 du message sur le compte de l'Etat 2008 exposent dans le détail les mesures prises par le Conseil d'Etat en matière d'attributions aux provisions et aux fonds et elles inventorient les moyens dont nous disposons déjà pour faire face à la crise. Si les résultats des comptes 2008 ont été dopés par une excellente situation économique, il faut bien admettre que depuis l'automne 2008, la situation et les perspectives se sont modifiées radicalement. On a rarement assisté à une péjoration aussi rapide des pronostics économiques. Toutes les prévisions ont été revues à la baisse de façon successive. Un climat d'insécurité et d'incertitude s'est installé et s'est accompagné dans certains secteurs d'une perte de confiance. M. Jean-Pierre Roth, président de la direction générale de la Banque nationale suisse, s'exprimait ainsi le 17 avril 2009, lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Banque. Je cite: «L'année 2009 sera marquée par le recul le plus important du produit intérieur brut depuis 1975. Le moteur des exportations ne tournera qu'à faible régime et le manque de confiance des entrepreneurs pèsera sur la demande d'investissements. Nous avons également tout lieu de croire que la consommation fléchira progressivement, en raison des incertitudes croissantes quant à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages. C'est donc une situation bien morose qui nous attend. La Suisse ne constitue pas un cas particulier, tous les pays industrialisés sont confrontés à une dégradation analogue de leur situation conjoncturelle, surtout s'ils sont très ouverts aux échanges extérieurs». Quant aux perspectives pour 2009, il indiquait: «Chez nous, des signes de stabilisation apparaissent de-ci de-là et le mouvement de recul du PIB devrait perdre progressivement de son intensité dans un avenir proche. Mais il faudra vraisemblablement attendre l'année prochaine pour pouvoir observer un véritable retournement de tendance. Le redressement sera lent car les difficultés actuelles ne sont pas simplement de nature cyclique. Elles sont aussi le résultat d'une profonde crise de confiance dans la solidité du secteur financier et dans le potentiel de croissance futur de l'économie mondiale».

Grâce à sa solidité financière actuelle, l'Etat de Fribourg devrait être en mesure d'amortir en partie les effets de la crise économique. Cela étant, il ne faut pas perdre de vue que les difficultés économiques actuelles laisseront des traces dans les finances cantonales, plus particulièrement au niveau des recettes conjoncturelles et des moyens consacrés à atténuer les effets de la crise. Il sera dès lors encore plus difficile de faire face aux nombreuses contraintes internes et externes: vieillissement, financement hospitalier de l'assurance-maladie, risques liés à la péréquation financière intercantonale et à notre part au bénéfice de la BNS,

programme d'infrastructures de l'Etat, allègement de la fiscalité, nouvelles missions confiées à l'Etat, tous effets qui s'exerceront sur les finances du canton ces prochaines années. En d'autres termes, il s'agira certes d'abord de digérer les effets de la crise, mais sans perdre de vue les défis structurels permanents et les charges durables qui attendent le canton ces prochaines années. L'évolution de fond des besoins démographiques aux deux extrémités de la pyramide des âges, les transferts importants de charges de la Confédération envers les cantons, en particulier dans le domaine hospitalier, et des communes vers l'Etat, ainsi que les exigences croissantes en prestations publiques de la société auront une influence encore plus importante que la crise sur les perspectives financières de l'Etat. Il est évident qu'à la fin de la crise, l'équilibre durable des finances cantonales constituera toujours un objectif difficile et contraignant. Le Conseil d'Etat a déjà pu s'en rendre compte en débutant les travaux consacrés à l'actualisation du plan financier pour les années 2010 à 2013. Il aura l'occasion d'informer le Grand Conseil en automne. C'est en vertu de ces diverses considérations que je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à entrer en matière et à voter les comptes 2008 tels qu'ils vous sont présentés.

**Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR).** Le groupe démocrate-chrétien se réjouit avec la population du canton de Fribourg de l'excellent résultat des comptes de l'exercice 2008. Celui-ci dégage un bénéfice de 29,6 mio et ceci après une affectation aux provisions et fonds d'environ 180 mio. Le bénéfice réel approche en conséquence 200 mio. Cette année 2008 peut être qualifiée d'année record. Cela est très réjouissant et rassurant au moment où l'économie internationale s'essouffle. Notre canton dispose d'importants moyens pour affronter la crise économique qui va certainement être la conséquence de la crise financière. J'y reviendrai tout à l'heure.

La fortune nette se monte à 626 mio. Elle progresse de 197 mio par rapport à 2007. Une partie de cette progression est naturellement affectée à certains fonds, notamment au fonds de relance. Au niveau des investissements, on constate que les investissements nets sont de 136,3 mio et supérieurs au budget de 26,4 mio avec un auto-financement de 102,2%. Ce qui signifie que le résultat de l'exercice, augmenté des amortissements du patrimoine administratif laisse apparaître un boni d'environ 3 mio qui peut être épargné. Avec un tel tableau, tous les indicateurs sont au beau fixe et notre groupe pourrait s'arrêter là. Il est toutefois de son devoir de faire quelques commentaires et de donner son appréciation sur cet exercice et pour l'avenir. Dans un premier temps, notre groupe se plaît à relever le sérieux avec lequel le Conseil d'Etat a géré ce budget. Les dépenses et les provisions créées sont pratiquement dans les chiffres du budget. Malgré cette gestion rigoureuse, il a également été possible d'améliorer sans cesse les prestations sociales offertes aux plus démunis. Les charges de personnel sont en forte augmentation, l'explication est avant tout à chercher dans le transfert de la charge des hôpitaux de districts des communes au canton. Les secteurs de l'enseignement, des hôpitaux et de la police restent très demandeurs.

Le Conseil d'Etat n'a pas d'influence sur ces secteurs, dont la demande relève de lois votées par le Grand Conseil ou de l'évolution démographique et de la société, ou encore du vieillissement de la population. La population du canton de Fribourg peut en tout cas se réjouir de disposer d'une administration performante qui vient d'être classée à nouveau en tête des administrations de tous les cantons romands. Cela permet de relever le bel engagement du personnel de l'Etat et au nom du groupe démocrate-chrétien, j'aimerais féliciter tout ce personnel et le remercier pour son travail et surtout pour sa fidélité qui reste un gage de succès.

Au niveau des produits, on constate quelques bonnes surprises, notamment au niveau des rentrées fiscales qui sont supérieures de 37,8 mio au budget et qui progressent de plus de 300 mio entre 2000 et 2008, soit une augmentation de 40% et ceci malgré les ajustements à la baisse et des baisses fiscales mises en vigueur durant cette période pour un montant avoisinant 110 mio. Sur cette base, on peut conclure que le potentiel fiscal de Fribourg a pratiquement doublé en 9 ans. Cela permet de constater que le pouvoir d'achat des Fribourgeois a progressé beaucoup plus rapidement que l'inflation. L'indice des prix à la consommation a effectivement progressé de 10% durant cette même période. Cette bonne situation doit nous inciter à poursuivre la mise en œuvre des différentes motions, acceptées largement en avril 2008 par ce Parlement. De plus, des efforts supplémentaires devront être mis en œuvre pour améliorer le sort des familles et surtout pour rendre notre économie plus compétitive. Le groupe démocrate-chrétien va s'atteler à faire de nouvelles propositions dans ce sens, et ceci en prolongation de sa motion acceptée en avril 2008.

L'affectation d'un montant de 50 mio au fonds de relance est rassurante. En plus des autres provisions existantes qui avoisinent, selon un calcul succinct, 150 mio, et qui pour la plupart présentent un caractère de relance, notre canton est bien armé pour préparer le contre-choc de la crise qui s'annonce. Le Conseil d'Etat doit-il s'affoler et prendre dans la précipitation les décisions que certains demandent avec une impatience démesurée? Certainement non. Il faut mûrir ces décisions et les lier si possible à celles prises par la Confédération, et se concerter avec les cantons voisins. Le groupe démocrate-chrétien constate que la crise financière n'a eu que très peu d'effets sur notre canton, que la crise économique américaine et européenne a des retombées assez marquées sur l'économie d'exportation. Il constate également que l'économie locale se porte toujours bien, même si quelques indicateurs annoncent une deuxième partie de l'année et une année 2010 plus difficiles. C'est donc à ce moment-là que le Gouvernement cantonal devrait être prêt avec un plan de relance et nous savons tous qu'il y travaille. Notre ministre de l'économie vient de présenter une action de soutien au système de production d'énergies renouvelables. D'autres actions, notamment pour éviter le chômage des jeunes en soutenant la création d'emplois par les entreprises et de places d'apprentissages pour cette catégorie de notre population, sont à l'étude. Notre groupe soutiendra avec enthousiasme ces actions. De plus, notre groupe rappelle que le budget 2009 présentait plusieurs aspects de relance économique, no-

tamment une baisse sensible de la fiscalité, l'amélioration des salaires des fonctionnaires et l'augmentation des investissements qui sont des facteurs de nature à accroître la consommation et par là l'activité économique. Il est donc faux de prétendre que rien n'a été entrepris pour favoriser l'économie et la consommation. Lors du dépôt de notre motion urgente en février dernier, notre groupe a préconisé un certain nombre de mesures qu'il ne veut pas répéter aujourd'hui. Mais nous veillerons à ce que ce plan de relance permette à nos jeunes d'être occupés, à nos Hautes écoles d'accentuer leurs programmes de recherches, à favoriser tous les projets innovants, notamment dans le domaine des énergies renouvelables et des transports.

**Losey Michel (UDC/SVP, BR).** Pour le canton de Fribourg, les exercices se suivent et se ressemblent. En effet, il est agréable de constater que les comptes 2008 de l'Etat de Fribourg se soldent par un léger bénéfice de 29,6 mio au compte de fonctionnement, solde auquel il faudrait ajouter notamment l'attribution aux provisions et aux fonds de réserve d'un montant de 178,5 mio. Le groupe parlementaire de l'UDC salue ces résultats et tient à relever le bon travail fourni par le Conseil d'Etat en la matière et le Grand Conseil pour arriver à cette situation. Certes, l'attribution aux provisions va être utilisée dans le temps. Mais elle garantit les engagements de l'Etat de Fribourg pour les prochains exercices, pour un montant de plus de 104 mio. Dans ces provisions, nous trouvons le versement aux communes de la part concernant l'introduction de la 2<sup>e</sup> année d'école enfantine correspondant à un montant de 30 mio provisionnés, ainsi qu'une somme de 28 mio pour supporter les risques de diminution de la part cantonale au bénéfice annuel de la BNS. Il faut savoir que le transfert d'actifs toxiques de l'UBS dans une société séparée fait courir des risques financiers à la BNS. Entre 2007 et 2008, la réserve de la BNS pour distribution future de bénéfices a diminué de plus de 36% en une seule année, ce qui représente un manco financier de plus de 8,3 milliards.

Au niveau des réserves, un montant de 74 mio a été affecté. Sur ces 74 mio, 50 mio sont destinés au fonds de relance décidé par le Grand Conseil. A côté de ceci, le Conseil d'Etat a pris différentes mesures qui permettent et qui permettront de faire face aux effets directs et indirects de la crise, avec des moyens financiers qui dépassent les 110 mio. De cette manière, le canton de Fribourg dispose de moyens financiers non-négligeables pour atténuer les conséquences de la crise économique et financière. Et le groupe de l'Union démocratique du centre soutient cette attitude très responsable. Ce que le canton a fait et anticipé n'est pas une coquille vide. Ce n'est pas un discours politique populiste sans lendemain. Non, c'est une politique responsable et volontaire. Sans être un parti gouvernemental, l'UDC soutient pleinement ce travail et cette vision. Le groupe tient à relever que, sur les 3 milliards de rentrées financières cantonales, plus d'un milliard est obtenu par les recettes fiscales diverses. Aujourd'hui, il est absolument indispensable de mettre en application toutes, et là je dis «toutes les motions» qui ont été acceptées le 2 avril 2008 concernant l'amélioration de la fiscalité et notamment la diminution de la fiscalité de

10% pour les personnes physiques, comme le demandait la motion déposée par mes collègues Pierre-André Page, président du Grand Conseil, et Stéphane Peiry, motion acceptée dans ce même plenum. Un premier pas partiel a été franchi avec une amélioration pour les résultats 2008 et aussi 2009. Il faut aujourd'hui que le Conseil d'Etat applique en totalité ces motions pour, d'une part, respecter les décisions prises par le législatif, d'autre part, permettre aux contribuables de ce canton de respirer un peu mieux avec une charge fiscale moindre certes, mais qui surtout permettra de relancer les dépenses qui font partie intégrante du plan de relance économique. C'est avec ces quelques considérations que le groupe de l'UDC accepte l'entrée en matière sur les comptes 2008 et vous demande d'en faire de même.

**Chassot Claude (ACG/MLB, SC).** En ce moment, nous parlons toutes et tous de cela: la crise. A l'annonce du résultat des comptes 2008 de notre canton, nous pourrions bomber le torse et dire avec une modestie toute retenue: «La crise, mais quelle crise?». Soyons prudents et préférons cependant la critique qui nous fait réfléchir aux louanges qui pourraient nous éblouir momentanément. Les turbulences économiques arrivent cependant et à leur annonce, les docteurs de l'économie, souvent malades pour avoir trop mal digéré les années de vaches grasses, nous donnent la liste des régimes à suivre en stricte adéquation avec la politique de la prudence financière. Tout espoir n'est donc pas perdu et l'éthique de la morale du monde des décideurs refait surface comme un U-boat traqué par les torpilles du bon sens, de l'équité, du raisonnable, de la justice sociale sur laquelle ont parfois marché des mocassins de cuir fin, dits «financiers de haut vol».

M. le Commissaire du Gouvernement a parlé tout à l'heure de la confiance qui doit être réinstaurée. J'y ajouterais l'éthique qui doit l'accompagner. Le bateau de l'Etat de Fribourg, quant à lui, est chargé pour la septième année consécutive d'un bénéfice réel de 80 mio, si l'on compte les 50 mio attribués au fonds de la relance. La destination, l'affectation de ces derniers, donnera lieu certainement à des tempêtes d'idées de tous bords, chacun y allant de son petit bidon pour évacuer le flot des eaux d'une économie ébréchée de toutes parts. Garder la tête froide, maintenir le cap, ne pas succomber au chant des sirènes populistes, tout un art lorsqu'on est au gouvernail des finances de l'Etat, et pour cela M. le Commissaire, nous vous faisons confiance. 50 mio de réserves c'est 1,7% des charges du compte de fonctionnement, mais c'est mieux que rien. Il est vrai que la pêche miraculeuse de 2006 avec 84 mio de bénéfices, et celle de 2007 avec 73,6 mio, ne se reverront pas de sitôt. Les comptes 2008 sont cependant, et nous ne nous faisons aucune illusion, imprégnés de ces bonnes années qui nous quittent. Et l'effet de la crise n'est pas encore au rendez-vous, semble-t-il, bien que M. le Commissaire du Gouvernement nous ait annoncé une prévision de bénéfice avoisinant à peine le million pour l'année en cours. Comme je le connais, je pense qu'il a tout de même une «botte secrète» et nous attendons pour voir, déçus en bien que nous serions, comme me le disent souvent mes amis vaudois.

Les explications relatives au bon résultat de 2008 ont largement été données par le Commissaire du Gouvernement et le trésorier de l'Etat, M. Berset, lors des diverses séances de la Commission de finances et de gestion et nous les en remercions. Je ne vais donc pas y revenir. Avec une fortune dépassant le demi-milliard de francs, le canton devrait mieux résister que d'autres à la crise et la devancer en mettant en place maintenant déjà ce que j'appellerais le plan B, celui qui doit prévoir l'imprévu serais-je tenté de dire. La crise, comme toutes les tempêtes dans lesquelles s'est retrouvée l'économie, passera. Il est temps que la politique cantonale mette en place de suite, avec compétence, les moyens nécessaires pour assurer la relance et l'économie d'exportation par exemple. Sans oublier, que par notre démographie galopante, il y a lieu de tenir compte de la formation de notre jeunesse, mais aussi au bout de la chaîne, de la prise en charge de la vieillesse.

Les 110 mio prévus en 2008, fonds de relance, de l'emploi, provisions pour les primes d'assurance-maladie, promotion économique, risques du cautionnement, provisions pour notre fameuse H189, sont louables. L'Etat employeur, avec ses quelque 9400 emplois plein-temps occupant 13 000 personnes, joue pleinement son rôle et nous en sommes reconnaissants. Chers collègues, nous abordons en ce moment un cycle difficile où des choix devront se faire, imprégnés par des inévitables tiraillements pas toujours bien inspirés. L'exercice consistera à ne pas se tromper de cible et à économiser ses munitions. Avec ces quelques considérations et réflexions, l'Alliance centre gauche entrera en matière sur les comptes 2008 de l'Etat de Fribourg.

**Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE).** Le groupe libéral-radical apprécie les comptes 2008 de l'Etat de Fribourg qui présentent un bénéfice de plus de 29 mio de francs pour près de 3 milliards de revenus. Il est à constater que toutes les Directions ont maîtrisé les charges qui atteignent un peu moins de 3 milliards. Nous tenons à féliciter l'ensemble des Directions pour leur rigueur et le soin qu'elles ont mis à éviter des dépenses excessives. Gouverner c'est prévoir et prévoir c'est gouverner. Et là, je me dois de féliciter notre ministre des finances, M. le Conseiller d'Etat Claude Lässer, qui excelle dans ce domaine, car non seulement on a pu réaliser des amortissements supplémentaires, mais le canton de Fribourg a également su créer des fonds en prévision des échéances importantes à venir. En exemple, les provisions de 30 mio sur les 60 prévus pour la part versée aux communes pour l'intégration la 2<sup>e</sup> année d'école enfantine. Ou les 10 mio pour le surcoût de la H189 et ainsi compléter les cases déjà provisionnées en 2007.

Un fonds de relance de 50 mio, destiné à faire face aux effets de la crise économique, est institué. A noter que ce fonds sera dissout quoi qu'il arrive à la fin de l'année 2013. Notre canton a un auto-financement au-dessus de la moyenne avec 102,2% pour atteindre 139,3 mio. N'en déplaise à certains députés, fort est de constater que non seulement les comptes sont bons, mais que la gestion de la fortune pour faire face à la crise annoncée est réfléchie et non pas précipitée comme certains le réclament.

En termes de personnel, on constate une croissance salariale de plus de 13,4% qui est expliquée par l'intégration dans les comptes de l'Etat des charges salariales des sites décentralisés du Réseau hospitalier fribourgeois pour 84 mio et du ménage spécial de l'Université pour 10 mio. Sans ces deux gros postes, l'augmentation serait tout de même de 4,8%. L'Etat est un gros employeur, avec plus de 10 000 salariés et est un partenaire social responsable et soucieux du bien-être de ses employés, en adaptant leur rémunération. On constate que la rubrique des comptes pour le personnel de l'Etat correspond au budget qui était présenté.

Le Conseil d'Etat est très attentif à la conjoncture. En créant un fonds de relance, diverses provisions, et en ajoutant le capital actuel du fonds de l'emploi, on peut estimer que le canton a plus de 110 mio pour faire face aux difficultés économiques, auxquels il convient d'ajouter les reports de crédits d'investissements 2008–2009, qui représentent un montant d'environ 50 mio. La conjoncture favorable pendant plus de 10 mois en 2008 a permis des rentrées fiscales en nette augmentation. Attention toutefois, car la forte progression de l'impôt sur les bénéfices est essentiellement imputable à un nombre très restreint de sociétés qui dégagent de gros bénéfices. L'impôt sur les gains immobiliers enregistre également une grosse progression de plus de 24%. Il faut s'attendre à une stagnation, voire certainement une diminution de ces impôts à l'avenir.

Certains peuvent s'étonner que notre canton dégage une fortune de plus de 626 mio et qu'il continue de payer des intérêts sur des emprunts. Ce sont des engagements à terme et les échéances ne sont pas encore arrivées; certains se feront à partir de 2009, ce qui pourrait encore augmenter la fortune au bilan en fin d'année.

En conclusion, il convient de constater que c'est un septième exercice bénéficiaire. Le canton fait de gros efforts pour nos citoyens, en baissant massivement leurs impôts, 47 mio en moins pour le canton, et certainement un peu plus de pouvoir d'achat pour notre population. En créant des provisions et des fonds pour contrer la crise, il nous montre un signe positif et nous encourage à poursuivre la voie tracée en matière fiscale et dans la maîtrise des dépenses. Le groupe libéral-radical vous invite dès lors à entrer en matière et à accepter les comptes 2008 tels que présentés.

**Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR).** Le groupe socialiste a étudié avec attention les comptes 2008 et constate avec satisfaction que les finances de l'Etat se portent bien. Le bénéfice de près de 30 mio de francs que donne le compte de fonctionnement 2008 est réjouissant. Les investissements nets, plus hauts que prévus, passant de 103 à 136 mio de francs, démontrent que l'Etat de Fribourg est plutôt participatif dans l'économie de la construction et du génie civil. Par contre, lorsque nous découvrons, à la page 22 du document des comptes de l'Etat 2008, le descriptif des moyens prévus pour faire face à la crise et que nous constatons que le fonds d'entretien des routes, la provision de subventionnement des constructions du cycle d'orientation et les surcoûts de la H189 sont considérés comme faisant partie de ces moyens, permettez-nous d'être perplexes. Nous ne considérons pas ceci comme fai-

sant partie d'un fonds de relance, car même sans crise, ces engagements financiers auraient quand même dû être engagés.

Concernant l'évolution des postes de travail à l'Etat, nous constatons une augmentation de près de 10,8%. Ceci est dû à l'intégration de la statistique de près de 730 EPT (équivalents plein-temps) des sites décentralisés du Réseau hospitalier fribourgeois. A relever que cette augmentation n'aurait pas dépassé les 3% sans cette nouvelle situation. Ces 3% sont la rançon de notre développement démographique, que nous devons considérer comme un investissement futur. Concernant le capital financier de notre canton, il s'élève pour 2008 à 626,5 mio. Un état réjouissant à relever actuellement est la couverture, pour la deuxième année consécutive, des intérêts de la dette par les intérêts du placement du capital. Nous constatons que dans cet exercice, le bénéfice de l'opération s'élève à plus de 14 mio de francs. Nous tenons à saluer la bonne gestion, en particulier du capital et de la dette.

Nous tenons, malgré ces comptes réjouissants, à relever certains aspects particuliers que nous considérons importants. Ceci fait plusieurs années consécutives que l'Etat de Fribourg fait des bénéfices extraordinaires, dépassant ce qui a été budgété. Pourtant, malgré cette situation très positive, à chaque évaluation budgétaire, une pression hors norme est faite sur les postes de travail. Ceci provoque des pressions inutiles sur du personnel indispensable. Il y a dans ce canton, à certains échelons politiques, une allergie malade au personnel de l'Etat. Or, pour que l'Etat puisse assumer ses tâches, il est nécessaire qu'il puisse compter sur des collaborateurs pour fournir les prestations adéquates. Un personnel continuellement sous pression ne peut plus, à un certain moment, donner ce dont on est en droit d'attendre de lui. Il y a aussi d'autres secteurs, comme les tarifs EMS, qui ont fait l'objet d'une discussion soutenue mais qui n'ont pas abouti à une solution appropriée. Ou encore le soutien modeste à Pro Infirmis qui a été rejeté. Ceci pour dire qu'en prenant connaissance de ces comptes, on aurait pu largement combler les lacunes que provoquent certaines situations, sans pour cela péjorer les comptes actuels et futurs de notre canton. C'est sur ces quelques considérations que le groupe socialiste votera l'entrée en matière sur les comptes 2008.

**Le Rapporteur général.** Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue et je remercie naturellement tous les rapporteurs de groupes pour leur soutien. En ce qui concerne les différentes revendications, notamment en matière fiscale, je laisserai M. le Commissaire du Gouvernement y répondre.

**Le Commissaire.** Je remercie également l'ensemble des intervenants. Chaque intervenant a marqué un peu son territoire traditionnel, je ne vais pas entrer en matière maintenant sur ces questions fiscales ou autres qui font l'objet d'un autre débat. Ici on discute des comptes. Je ne peux cependant pas m'empêcher de relever quand même, par rapport à l'intervention du député Corminbœuf, qu'il faut bien considérer que les bénéfices qui ont été réalisés ces dernières années ont

été dus en bonne partie à des facteurs conjoncturels. Evidemment, un bénéfice conjoncturel ne doit pas conduire à créer des dépenses répétitives, parce que lorsque les bénéfices conjoncturels ne sont plus là, les dépenses répétitives sont là et personne n'est prêt à les remettre en cause. Avec ces considérations, j'en ai terminé M. le Président.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à l'examen de détail des comptes.

## Elections

**Le Président.** Nous allons procéder à l'élection d'un suppléant auprès du tribunal d'arrondissement du Lac. Le préavis du Conseil de la magistrature propose en priorité la candidature de M. Andreas von Kaenel. Puis, à égalité, par ordre alphabétique les trois candidatures suivantes: M. Christian Brechbühl, M<sup>me</sup> Karine Rüfenacht, M. Thomas Schick. Le préavis de la Commission de justice propose quant à lui la candidature de M<sup>me</sup> Gaëlle Bujard.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** On m'a fait remarquer qu'il y avait une erreur, qui s'est effectivement glissée dans le préavis du Conseil de la magistrature. Sous le nom de M. von Kaenel, il faut lire «langue maternelle allemande avec *très* bonnes connaissances du français». Il faut donc rajouter «*très* bonnes connaissances». Et ceux qui connaissent M. von Kaenel m'ont dit qu'il était parfaitement bilingue. Donc c'est conforme à la réalité.

## Comptes généraux de l'Etat pour 2008

POUVOIR EXÉCUTIF/CHANCELLERIE D'ETAT

**Glarion Alex (PDC/CVP, BR), rapporteur.** Le compte de fonctionnement du Conseil d'Etat et de la Chancellerie boucle sur un excédent de charges de 9,8 millions, inférieur de 430 000 francs au budget. L'effectif total est en adéquation avec le budget.

Centre de charges 3100 «Conseil d'Etat»: une amélioration de l'ordre de 188 000 francs par rapport au budget, expliquée en partie par une diminution du poste 307.000 «pensions de retraite».

Concernant la Chancellerie, le résultat final est meilleur que ne le prévoyait le budget avec 24 000 francs d'excédent de charges de moins que prévu.

Centre de charges 3110 «SAMI»: l'excédent de charges est également inférieur au budget de 221 000 francs. Il existe néanmoins de grands écarts entre les montants budgétisés et les comptes aux positions 313.012 et sa contre-valeur sous position 435.002 sans que cela ne porte toutefois conséquence sur le résultat final. Ceci représente la conséquence du passage à un nouveau système informatique.

**Lässer Claude, président du Conseil d'Etat.** En l'état, je n'ai rien à ajouter.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2008

CHANCELLERIE D'ETAT

**Glarion Alex (PDC/CVP, BR), rapporteur.** La Chancellerie a vu l'entrée en fonction du nouveau vice-chancelier d'Etat en la personne de M. Olivier Curty.

**Lässer Claude, président du Conseil d'Etat.** En l'état, pas de commentaires.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2008

CHAPITRES CONCERNANT LES RELATIONS EXTÉRIEURES DU CONSEIL D'ETAT

**Bapst Markus (PDC/CVP, SG), rapporteur.** Wie bereits im letzten Jahr hatte die KAA die Aufgabe, den Teil der Aussenbeziehungen des Rechenschaftsberichtes zu analysieren. Die Kommission hat dies am 25. März 2008 in Gegenwart des Staatsratspräsidenten getan. Dieser hat vor allem drei Punkte aus dem verflissenen Jahr hervorgehoben, welche auch der Kommission als sehr wichtig erscheinen.

De nombreux travaux ont été entrepris afin d'améliorer la participation du Parlement en matière de relations extérieures. D'un côté, le projet de révision de la Convention des conventions, le projet CoParl, se trouve à un stade avancé puisque la commission interparlementaire de consultation vient de rendre sa prise de position. La CGSO (Conférence des gouvernements de Suisse occidentale) décidera de la suite à donner dans les deux à trois mois suivants. De l'autre, au plan cantonal, la procédure de consultation concernant un avant-projet de la loi précisant les compétences en matière de conventions intercantionales (LConv) vient de se terminer. L'entrée en vigueur des deux projets est attendue dans le courant de l'année 2010.

Deuxième point: Le canton a poursuivi son engagement dans les structures de coopération intercantonale. Il est représenté dans toutes les Conférences nationales et les membres du Conseil d'Etat siègent au comité de cinq d'entre elles, dont une présidente. Enfin, le canton est également très actif au sein des Conférences régionales.

Troisièmement, Fribourg a soigné ses contacts avec sa députation aux des Chambres fédérales. Ces échanges ont notamment eu pour objet le sort de CFF Cargo, le développement futur de l'infrastructure ferroviaire

ou la baisse des contributions fédérales pour certaines tâches cantonales comme la conservation des monuments historiques ou le sport, des choses qui nous ont été citées en commission.

Im Namen der Kommission benutze ich hier die Gelegenheit, dem Staatsrat für seinen grossen Einsatz in interkantonalen Belangen zu danken. Bei der Bearbeitung der zahlreichen Vorlagen wurde die offene, konstruktive Haltung unserer Regierungsmitglieder von der Kommission sehr geschätzt. Die Kommission ist überzeugt, dass bei dieser Grundhaltung auf beiden Seiten die zunehmend führende Rolle unseres Kantons bei der regionalen und nationalen Zusammenarbeit nur zum Vorteil Freiburgs gereicht. Wir sind gerade dabei, den Föderalismus nicht neu zu erfinden, aber zumindest neu zu gestalten und sollten die Gelegenheit nutzen, in vereinter Kraft unseren Kanton für die Zukunft möglichst gut zu positionieren.

**Lässer Claude, président du Conseil d'Etat.** Je n'ai rien à ajouter en l'état.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Comptes généraux de l'Etat pour 2008

POUVOIR LÉGISLATIF

**Gardon Alex (PDC/CVP, BR), rapporteur.** Le compte de fonctionnement revêt un excédent de charges de 2,584 millions, très légèrement inférieur au budget, ceci malgré les coûts occasionnés par les travaux de la Commission de finances et de gestion en relation avec l'enquête H189. Ceci a pu toutefois être compensé par certaines diminutions de charges, notamment sous position 300.203 «Indemnités de séances» dans la mesure où le nombre de séances du Grand Conseil a été inférieur à ce qui était prévu au budget ainsi que la diminution des frais postaux due à la rationalisation des envois et l'utilisation accrue de la messagerie électronique.

A noter encore que la position 301.118 «Traitements du personnel auxiliaire» doit être mise en relation avec la position 318.000 qui concerne les retranscriptrices, l'opératrice micro et les interprètes.

**La Secrétaire générale.** Je n'ai pas de commentaires en l'état. Les points qui portaient à discussion ont été mentionnés par M. le Rapporteur.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Comptes généraux de l'Etat pour 2008

FINANCES

**Gardon Alex (PDC/CVP, BR), rapporteur.** Le compte de fonctionnement de la Direction des finances laisse apparaître un excédent de revenus de 1,355 milliard de francs, en augmentation de 27 millions par rapport au

budget. Les principaux écarts budgets-comptes sont à mettre en exergue:

- au SITel: moins 3,6 millions de charges,
- au Service des contributions: + 62 millions de recettes
- au Registre foncier: + 2,5 millions de recettes
- aux recettes et dépenses générales: + 42 millions de charges.

L'augmentation de l'excédent de recettes entre le budget 2008 et les comptes trouve sa source essentiellement dans, premièrement, les effets positifs de la conjoncture qui ont une influence directe sur le poste «Impôts» et une hausse importante du produit des placements de l'ordre de 18 millions et enfin des parts aux recettes fédérales plus élevées que prévu.

Les charges comptabilisées augmentent de 72 millions par rapport à celles budgétisées; les raisons essentielles sont à trouver dans la création du fonds de relance et dans l'ajustement de certaines provisions.

L'effectif du personnel de cette Direction est de 355,28 équivalents plein-temps alors que le budget en prévoyait 370,9. Dans les comptes, l'effectif est toujours donné en effectif réellement occupé, ce qui peut expliquer en partie les différences constatées entre budget et comptes.

A l'Administration des finances, les recettes augmentent de 33 millions grâce aux intérêts bancaires. Les charges augmentent également de 34 millions avec un versement de 28 millions pour actualiser la provision en relation avec les risques sur les bénéfices futurs de la BNS. L'excédent de recettes est néanmoins pratiquement conforme au budget.

Au Service des contributions, l'excédent de recettes augmente de 63,8 millions et l'excédent de charges de 1,5 million par rapport au budget. Le compte de fonctionnement boucle ainsi sur un excédent de recettes de 932,7 millions. On peut d'ores et déjà avancer que la situation des comptes 2009 ne sera peut-être pas aussi radieuse, notamment en ce qui concerne le poste «Impôts sur le bénéfice des personnes morales».

Enfin, aux recettes et dépenses générales, l'excédent de charges qui augmente de 42 millions est dû à la constitution d'un fonds de 50 millions destiné aux mesures de relance. Une partie de ces fonds a déjà trouvé une destination avec les programmes annoncés par le Conseil d'Etat, «Energie 2009» et le projet «Fibre-Optique». La base légale nécessaire pour la création de ce fonds est à trouver dans le décret.

**Lässer Claude, Directeur des finances.** En l'état, je n'ai pas de compléments.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2008

DIRECTION DES FINANCES

**Gardon Alex (PDC/CVP, BR), rapporteur.** Pas de commentaires.



**Lässer Claude, Directeur des finances.** Pas de commentaires non plus.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Rapport et comptes pour 2008

BANQUE CANTONALE DE FRIBOURG

**Glardon Alex (PDC/CVP, BR), rapporteur.** Dans un contexte très agité, la Banque cantonale de Fribourg a pu, une nouvelle fois, tirer son épingle du jeu puisqu'elle nous présente le meilleur résultat de son histoire. Nous pouvons d'ailleurs féliciter notre Banque cantonale qui est devenue au fil du temps la meilleure banque cantonale de Suisse, selon un classement établi par le magazine «Bilan». Ce rapport nous apprend que la Banque réalise, pour la 15<sup>e</sup> année consécutive, des résultats en progression ce qui, vous en conviendrez, n'en est que profitable, en particulier pour notre Etat mais également pour notre canton dans le sens le plus large.

En termes de chiffres, le bénéfice net se monte à 89,6 millions de francs, soit plus 8,3% par rapport au résultat 2007. Le versement à l'Administration des finances se monte à 23 millions, somme qui apparaîtra dans les comptes généraux de l'Etat 2009.

En outre, le bilan dépasse le seuil des 11 milliards à 11,128 milliards. Les dépôts de la clientèle se montent à fin 2008 à 8,222 milliards, une progression de pratiquement 1,2 milliard. Pour la première fois, les fonds propres dépassent le milliard à 1,021 milliard. Enfin, les avances à la clientèle ascendent 9,390 milliards dont le 80% représente des créances hypothécaires.

Dans un autre chapitre et dans une note un peu plus personnelle, je souhaite également souligner l'importance que revêt la Banque cantonale de Fribourg pour de nombreuses associations sportives et culturelles de notre canton. En effet, c'est un montant de quelque 2,5 millions que la Banque a versé à différentes associations. On peut également souligner le partenariat avec l'un des porte-étendards de notre canton, le HC Fribourg-Gottéron, car la BCF ne peut que retirer une image positive en s'associant à ces Fribourgeois qui gagnent!

C'est avec ces quelques remarques que la Commission des finances vous demande d'approuver ce rapport et les comptes 2008.

**Lässer Claude, Directeur des finances.** Les résultats 2008 de la Banque cantonale de Fribourg, additionnés aux résultats des années précédentes, placent cet établissement dans le peloton de tête que ce soit en comparaison avec les autres Banques cantonales ou avec les autres banques d'une façon générale. Je crois que l'on peut dire que tant l'économie fribourgeoise que l'Etat et les communes en profitent et je pense qu'on peut féliciter l'ensemble des organes de la Banque ainsi que le personnel.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 58 voix, sans oppositions; il y a 3 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Coting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gendre (SC, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kratinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (.), Rey (FV, ACG/MLB), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B. (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 58.

*Se sont abstenus:*

Berset (SC, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Romanens J. (GR, PDC/CVP). Total: 3.

## Rapport N° 128 relatif aux comptes 2008 de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat<sup>1</sup>

**Glardon Alex (PDC/CVP, BR), rapporteur.** Autant le dire immédiatement, l'exercice 2008 restera certainement dans les annales comme une *annus horribilis* pour des raisons bien connues. En effet, l'effondrement des marchés financiers porte un coup rude à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. On peut néanmoins avancer que son approche prudente lui permet aujourd'hui de limiter la casse, surtout en comparaison avec d'autres caisses dont les situations sont autrement préoccupantes.

Parlons, en premier lieu, des choses qui font mal! Sur le plan financier, l'exercice 2008 clôture ainsi avec un résultat négatif de 360 millions, soit une performance de moins 7,86% contre 3,59% en 2007. Bien évidemment, l'essentiel de ce très mauvais résultat provient des placements financiers qui se soldent par un résultat de moins de 161 millions. Dans le détail et pour imager la situation, les actions suisses ont été dévalorisées de quelque moins 33,23% et les actions étrangères de moins 46,34%. Je rappelle qu'en 2005, année euphorique, les actions suisses avaient performé de 35,7% et les actions étrangères de 26,7%. A cette même place et dans la même situation, j'avais alors commenté qu'il fallait être prudent avec les rendements boursiers car un retournement pouvait être rapide et violent. Je n'aurais jamais cru si bien dire! Attention toutefois à

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 711ss.

ne pas peindre le diable sur la muraille car il s'agit de dévalorisation d'actions mais en aucun cas on peut parler de pertes réalisées; elles le seraient si ces actions avaient été toutes vendues. Ces actions, origine de bien des maux, ne représentent toutefois que 19% du total de la fortune de la Caisse, bien loin des 50%, maximum autorisé par l'OPP 2. En 2005, ce montant se montait encore à 26%. Il faut encore préciser que les placements de la Caisse dans des produits à risques, style hedge funds, sont minimes et n'ont aucun effet significatif sur le résultat 2008. D'autre part, elle n'est pas exposée avec des fonds douteux, type Madoff, la Caisse privilégiant clairement des placements à des risques mesurés.

Il faut néanmoins rappeler qu'avec un taux technique de 4,5%, la Caisse doit bien trouver des solutions de placement lui procurant des rendements suffisants pour faire face à ses obligations. La performance du parc immobilier ne peut, à elle seule, sauver la mise. Avec une performance de 5,48%, on peut cependant être très satisfait du rendement de nos immeubles.

Les actifs au bilan passent de 2,561 milliards en 2007 à 2,397 milliards à fin 2008, soit une baisse de 6%. Le degré de couverture diminue quant à lui de 89,6 à 78,4% au 31.12.2008, ce qui a pour conséquence d'augmenter le découvert technique, respectivement la garantie de l'Etat, de 295 millions à 655 millions. La menace de l'initiative parlementaire fédérale visant à augmenter les taux de couverture des caisses à 100% s'est un peu éloignée tant il faudrait injecter plusieurs milliards dans nos différentes caisses de pension en Suisse. Les priorités sont certainement ailleurs dans la situation actuelle.

L'avenir de notre Caisse de pension n'est cependant pas inquiétant, notamment au regard du rapport démographique excellent. En effet, le rapport entre les assurés actifs cotisants et les bénéficiaires de rentes s'élève à 23,5%, soit plus de quatre travailleurs pour un rentier. L'âge moyen des actifs est également très jeune avec une moyenne de 41,83.

A noter qu'au niveau des rentes d'invalidité servies, seuls six nouveaux cas ont été annoncés en 2008. Avant de conclure, le projet de loi révisée, selon toute vraisemblance, sera mis en consultation d'ici à fin 2009 et prévoit d'ores et déjà un système financier plus capitalisant que l'actuel.

C'est avec ces précisions que la Commission des finances et de gestion vous propose d'approuver le rapport et les comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

**Lässer Claude, Directeur des finances.** Aux considérations faites par le rapporteur, j'aimerais juste ajouter une ou deux petites choses. Comme il l'a dit, l'exercice 2008 a été une mauvaise année, un mauvais exercice. C'est une maigre consolation, vous me direz! Ce résultat a été moins mauvais que la moyenne générale des caisses de pension. C'est un élément mais encore une fois, comme cela a été dit, le résultat d'une caisse de pension, et tout ce qui se discute, tout ce qui se réfléchit en matière de prévoyance professionnelle, doit être discuté sur le long terme, sur 10 à 20 ans. Dans cette optique, notre Caisse de pension n'est pas mal située: il y a passablement d'éléments qui nous per-

mettent de garder la confiance, notamment le rapport démographique. Nous avons un excellent rapport démographique de quatre assurés pour un retraité. Peu de caisses peuvent avoir la satisfaction de ce rapport-là. D'autre part, la moyenne d'âge des assurés est également relativement basse, aux environs de 40 ans. Ce sont quand même des facteurs qui nous permettent de regarder l'avenir avec une certaine confiance. Même s'il ne faut pas dire «jamais» ou «toujours», on peut espérer que la chute brutale des valeurs boursières ne devrait pas se retrouver dans cette ampleur à futur, en tout cas on ne l'espère pas. Le fait que nous ayons une politique prudente en matière de placements a ses avantages et ses inconvénients. L'inconvénient, c'est que dans les périodes de boum boursier, évidemment, on en profite moins que les autres mais, comme on le voit ici, dans les périodes de crise boursière, on en souffre moins que les autres.

Avec ces considérations, je crois qu'on peut regarder avec un certain optimisme le futur de la Caisse. En tout cas, je peux vous assurer que le comité de la Caisse, qui est évidemment un comité paritaire, a cet état d'esprit et on va continuer à travailler de manière prudente dans l'intérêt à la fois de nos assurés, de nos retraités, mais aussi dans l'intérêt de l'Etat-employeur.

**Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC).** Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du rapport N° 128 relatif aux comptes 2008 de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Le résultat est certes négatif mais la crise financière explique cette situation, le Commissaire du gouvernement l'a rappelé tout à l'heure.

Nous relevons que le nombre des cotisants est en augmentation de 3% et les bénéficiaires de 7%. Le rapport en faveur des bénéficiaires va péjorer toujours plus à l'avenir le résultat des caisses de prévoyance, notamment celle du personnel de l'Etat. Néanmoins, la politique prudente de notre caisse porte ses fruits aujourd'hui; pour preuve le résultat moyen 2008 des caisses est de moins 15% alors que celui de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat est de moins 7,86%.

Sur ces considérations, le groupe libéral-radical acceptera à l'unanimité les comptes 2008 de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et je vous demande d'en faire autant.

**Lässer Claude, Directeur des finances.** Suite à cette intervention, j'aimerais encore juste compléter en disant qu'il est vrai que, d'une façon générale, l'ensemble du système suisse de prévoyance professionnelle devra faire face à des défis de taille à futur. Mais à l'horizon – je dirais en gros – d'une génération, c'est le défi de l'allongement de la vie! Cela signifie que globalement, effectivement, le nombre de retraités va augmenter et on a des doutes quant à savoir si le nombre d'assurés va suivre dans la même proportion. Précisément, ce rapport démographique auquel je faisais allusion, tendanciellement, va se détériorer, non seulement pour la Caisse de pension de l'Etat, mais globalement pour l'ensemble du système de prévoyance professionnelle. Et c'est vraisemblablement l'un des plus grands défis

auquel nous devons faire face, non seulement sur le plan cantonal, mais globalement sur le plan suisse.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 75 voix, sans oppositions; il y a 3 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 75.*

*Se sont abstenus:*

Chassot (SC, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 3.*

## Comptes généraux de l'Etat pour 2008

SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES

**Schorderet Edgar** (PDC/CVP, SC), **rapporteur**. Les comptes 2008 de la Direction de la santé et des affaires sociales respectent le budget puisque l'excédent de charges du compte de fonctionnement vaut 536 millions et est inférieur de 36 millions par rapport au budget, soit une réduction de 6,3%, alors que les dépenses d'investissements présentent un léger dépassement de 260 000 francs, soit plus 2,5%.

Le personnel a augmenté d'environ 17 personnes, ce qui est dû au renforcement du personnel hospitalier tant médical que soignant du Réseau hospitalier fribourgeois où on a 24 unités supplémentaires et 1 unité à la buanderie de Marsens. Par contre, dans l'administration centrale de la Direction, nous avons une réduction de 7,5 postes.

Nous relevons que cette Direction pèse pour environ 34% sur les charges de fonctionnement de l'Etat; en ce qui concerne les investissements, seulement 8,6%. La part de la santé vaut 47% et tout ce qui concerne le domaine social vaut 53%. Les charges de fonctionnement

augmentent de 164 millions entre 2007 et 2008 pour passer de 848 millions à plus de 1 milliard de francs – eh! oui – soit 20% d'augmentation! Cette évolution est le résultat de transfert de charges, notamment la réorganisation du RHF et des effets de la RPT.

L'amélioration des comptes est due principalement aux éléments suivants. Pour 5,7 millions, «Hospitalisations hors du canton»: dans ce cas, nous avons des tarifs qui sont inférieurs à ce qui était prévu ainsi que le nombre de cas. Nous avons également de nouvelles prestations offertes à Fribourg à l'Hôpital cantonal, comme par exemple la cardiologie interventionnelle, qui réduisent les cas à l'extérieur du canton. Nous avons aussi une réduction de 20,1 millions de francs à la suite d'une erreur de budgétisation dans le calcul des subventions cantonales pour les personnes handicapées. Il n'a en effet pas été tenu compte du fait que le report sur le canton du retrait de subventionnements de l'OFAS, en ce qui concerne l'effet RPT, ne concernait que 80% et non 100% des montants.

Nous avons une réduction de 15,5 millions qui concerne les prestations complémentaires AVS et AI en diminution de 9,3 millions, respectivement 6,2 millions. Les dépenses sont stabilisées au niveau de 2006, à savoir aux alentours de 130 millions. Nous avons également une réduction de 12,5 millions au compte des subventions cantonales pour l'assurance-maladie. Là, nous avons affaire à un budget trop généreux et le nombre de cas également est en diminution depuis plusieurs années dans ce secteur.

Nous relevons également le versement de la Confédération de 11,4 millions comme solde du décompte 2007 des réductions de primes à l'assurance-maladie, somme qui a été transformée en provision affectée à cet effet pour les années à venir.

Nous relevons une forte hausse des charges salariales au Réseau hospitalier fribourgeois de 7,4 millions due:

- à une différence de l'indexation d'un demi-point entre le budget et la décision du Conseil d'Etat, ce qui fait un peu plus de 1 million de francs;
- un rattrapage des heures supplémentaires qui ont été payées pour environ 1 million de francs;
- des frais de recrutement de personnel qui sont élevés et enfin
- du personnel supplémentaire (plus de 20 postes).

Le solde des heures supplémentaires du Réseau hospitalier fribourgeois au 31.12.2008 est de l'ordre de 48 000 heures. Une solution à cette situation devra être trouvée par les instances dirigeantes du Réseau.

Enfin, nous relevons le montant de 2,7 millions versé au fonds de régularisation des résultats du Réseau hospitalier fribourgeois, montant qui trouve son origine dans la loi sur le RHF et les comptes 2007. Ce montant concerne donc les comptes 2007 et non 2008. Pour rappel, la moitié de la part non utilisée du budget global reste acquise au RHF en augmentation de ses fonds propres, l'autre moitié étant restituée à l'Etat.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Juste en ce qui concerne les heures supplémentaires pour l'Hôpital fribourgeois, il y a effectivement un solde 48 082 heures en 2008, mais ce

solde s'élevait à 70 054 heures en 2007 donc des mesures ont déjà été prises et continueront d'être prises pour pouvoir contrôler ce poste de manière plus précise.

**Chassot Claude** (*ACG/MLB, SC*). Mon intervention vient en appui de la remarque de M. le Rapporteur. Le Réseau hospitalier fribourgeois fonctionne, comme nous le constatons, avec une enveloppe budgétaire sous la responsabilité de son conseil d'administration. Nous constatons des frais importants de recrutement du personnel et ce même personnel accuse ces fameuses heures supplémentaires dont la quantité m'interpelle. Bien qu'en diminution depuis 2007 où nous avions là une pointe d'environ 70 000 heures, elles sont au nombre de 48 000 en 2008; c'est énorme! Il est vrai que la méthode des soins aux patients s'est fortement modifiée et que la partie, disons, administrative prend de plus en plus de place. J'espère donc, à titre personnel, qu'une attention particulière sera apportée pour qu'une solution équitable soit donnée, partant du principe aussi que ces heures ne sont parfois pas encore toutes payées, rémunérées.

Voilà, je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma requête, M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement.

**Duc Louis** (*ACG/MLB, BR*). Je voudrais aussi abonder dans le sens de M. Claude Chassot et poser la question à M<sup>me</sup> la Commissaire: est-ce qu'on a doté nos homes de personnel suffisant? J'ai vu dernièrement qu'on faisait des recherches de personnel jusqu'en France pour trouver des infirmières, des gens qualifiés, etc. Moi, qui suis peut-être plus près des homes que la majeure partie de cette assemblée, je pense et je l'ai remarqué: ce manque de personnel, notamment aux heures des repas, fait cruellement défaut. Je souhaiterais que chaque résident qui, finalement, paie 300 à 400 francs par jour pour être dans un home, ait au moins quelqu'un pour l'accompagner à midi pour manger sa soupe, son yoghourt. Ça, pour moi, c'est important! Personnellement, je l'ai remarqué, je l'ai constaté, il y a un manque de personnel dans ce secteur-là.

La deuxième chose que je voudrais soulever, c'est l'indemnité forfaitaire versée à la personne qui garde un proche dépendant à domicile. Il y a des années et des années qu'on revient sur ce sujet et je crois que là, 25 francs par jour, ça ne tient plus la route, aujourd'hui à l'époque où les milliards s'envolent.

M<sup>me</sup> la Commissaire, je compte sur vous pour taper sur ce clou. Dites-moi ce que c'est que 25 francs! Vous sortez d'ici, vous perdez votre paquet de cigarettes, c'est à peu près 25 francs de «foutu loin», voilà Madame! Merci.

**Cotting Claudia** (*PLR/FDP, SC*). Dans le cadre de l'aide matérielle accordée aux demandeurs d'asile, il en a coûté un peu plus de 19 millions au canton et la récupération auprès de la Confédération a été d'environ 15 700 000 francs. Vous mentionnez qu'il y a un solde, donc à charge du canton, de 3 747 000 francs. J'ai une question par rapport à ces recettes où il y a encore 5 100 000 francs qui sont une part de la Confédération aux frais des mesures d'intégration des personnes admises à titre provisoire. J'aimerais savoir qui

est bénéficiaire de ces montants. Est-ce Caritas? Est-ce quand même ORS? Je n'ai pas très bien compris le système. Merci de me donner réponse!

**Schorderet Edgar** (*PDC/CVP, SC*), **rapporteur**. Je remercie les différents intervenants. La députée Claudia Cotting, respectivement le député Louis Duc, s'adressent directement à M<sup>me</sup> la Commissaire. Donc je laisserai M<sup>me</sup> la Commissaire répondre à ces différentes questions.

En ce qui concerne l'intervention du député Chassot au sujet du recrutement, effectivement, nous avons constaté dans le cadre de la CFG des frais très importants au niveau du recrutement. Nous avons obtenu de la Direction la réponse, disons, qu'il fallait. Il s'agit de recrutements liés à la constitution du Réseau hospitalier fribourgeois. Donc là, il manquait certains postes, des postes extrêmement importants, de médecins chefs, etc. Il s'agissait de faire du recrutement, non pas seulement en Suisse mais en Europe. Cela a augmenté les coûts, aussi en raison des problèmes de langue. Voilà donc les explications que nous avons reçues de la Direction mais, effectivement, nous avons aussi constaté que ces coûts étaient élevés.

En ce qui concerne les heures supplémentaires, je crois que je me suis déjà exprimé. C'est, si j'ai bien compris, un souhait du député Chassot que cette situation change.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales**. En ce qui concerne les frais de recrutement, je crois que M. le Rapporteur l'a précisé, c'est aussi un poste que nous gardons sous surveillance mais la réalité fait qu'effectivement nous devons aller recruter au-delà de nos frontières par manque de personnel suisse.

En ce qui concerne les heures supplémentaires, effectivement je l'ai dit, c'est aussi un poste qui fait l'objet d'une attention particulière. Quand j'ai dit qu'il y avait un solde de 48 082 heures à la fin de 2008, cela ne veut pas dire que toutes ces heures doivent être payées. Vous savez que le personnel a le droit d'avoir des heures en moins ou en plus et qu'il y a un jeu qui se fait là et que ce n'est pas l'ensemble des heures qui devraient être payées; une partie va être compensée dans ces prochains jours. En 2008, les heures supplémentaires n'ont pas augmenté puisqu'on a même enregistré une légère diminution, moins 2159 heures. Cette stabilisation est principalement due au Service des soins hospitaliers et est certainement aussi due aux 30 postes supplémentaires que nous avons pu octroyer pour 2009. En 2008, il y avait aussi un certain nombre de postes qui avaient été octroyés, ce qui a permis de détendre un peu la charge de travail. Il n'en demeure pas moins que l'activité ambulatoire est en augmentation: c'est plus 14% d'activité, et là, effectivement, il y a une augmentation de la charge de travail.

Pour le personnel des EMS, je dois dire que la dotation est calculée très précisément en fonction du degré de la personne. Nous avons quatre degrés dans le canton: A, B, C, D et une dotation est donnée par degré. Pour une personne degré D, qui est le degré le plus lourd, c'est plus d'un équivalent plein-temps qui est affecté pour

la personne. En l'occurrence, les dotations du canton de Fribourg sont plutôt généreuses en comparaison d'autres cantons. Nous, nous n'avons pas relevé de problématique particulière. Par contre, il est vrai que la problématique de la prise en charge se complexifie dans les EMS, surtout avec le nombre de cas de personnes atteintes de démence. Là nous devons trouver effectivement des solutions pour améliorer la formation en psycho-gériatrie pour le personnel et avoir une réflexion aussi pour savoir si nous allons poursuivre l'expérience que nous avons initiée à la Résidence des Chênes où nous avons une unité de douze lits, qui est en unité-pilote pour la psycho-gériatrie, unité à laquelle nous avons affecté un peu de personnel supplémentaire. Nous sommes en phase d'évaluation de ce projet pour voir dans quelle mesure nous pourrions le dupliquer ailleurs dans le canton; peut-être que c'est une des réponses qui pourra être apportée dans le domaine de la formation du personnel.

D'autre part, nous avons, en 2008, la consultation «Liaison» en lien avec le réseau de soins en santé mentale. Nous intervenons dans quatorze EMS et, dès 2009, nous avons offert à l'ensemble des EMS intéressés cette consultation «Liaison». Donc là il y a une extension de l'offre et une aide qui certainement sera la bienvenue!

En ce qui concerne les indemnités forfaitaires versées aux personnes qui s'occupent à domicile de proches dépendants, nous avons eu une réflexion l'année passée avec les préfets. Ce qui avait été décidé pour l'année passée, c'était que tous les districts appliquent déjà 25 francs. Tous les districts ont revu ou sont en train de revoir leur règlement pour que l'ensemble des districts appliquent ces 25 francs. La phase suivante sera certainement un examen de l'augmentation de cette indemnité car, c'est vrai, que c'est plutôt un montant de reconnaissance à la famille qui garde sa personne; là, je rejoins tout à fait les propos de M. Duc.

En ce qui concerne les mesures d'insertion sociale pour les requérants, le montant que nous avons reçu en 2008 était un montant d'indemnités pour rattraper la nouvelle loi pour l'intégration des personnes admises à titre provisoire de plus de sept ans qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, sont à charge entière du canton. Nous avons reçu, par personne, un montant pour que nous puissions mettre en place des mesures d'intégration pour ces personnes. Dans ces montants, il y aussi le montant qui comprend les subventions fédérales versées au canton pour nous permettre d'assumer l'aide matérielle aux requérants d'asile déboutés. Pour chaque requérant d'asile, comme contribution, nous recevons un montant que devons gérer sur la longueur. C'était la constitution du fonds et nous utiliserons au fur et à mesure des besoins ces montants versés. Nous avons donc mis en place un concept d'intégration, c'est l'affaire du Service de l'action sociale (SASoc). Nous avons vraiment l'intention de pouvoir favoriser l'intégration de l'ensemble des requérants d'asile dans le canton avec des concepts visant la réinsertion professionnelle. Comme je l'ai dit, les requérants d'asile de plus de sept ans seront dorénavant à la seule charge du canton. Nous souhaitons vraiment favoriser la réintégration pour pouvoir permettre à ces personnes de retrouver un travail et de trouver une indépendance

financière, idem pour ceux qui arrivent dans le canton parce qu'il est vraiment dans l'intérêt du canton et des communes que ces personnes puissent être intégrées le plus rapidement possible afin de ne pas émarginer dans les budgets de l'aide sociale du canton et des communes.

Si des montants sont versés à la société ORS, c'est pour mettre en place des mesures d'intégration en tant que telles ou pour financer des cours spécifiques.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Elections<sup>1</sup>

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

### Un membre de la Commission cantonale de la protection des données, en remplacement de M. Joseph Eigenmann, démissionnaire

Bulletins distribués: 97; rentrés: 87; blanc: 1; nul: 0; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élu pour la fin de la période légale M. André Marmy, par 86 voix.

### Un-e suppléant-e auprès du tribunal d'arrondissement de la Broye

Bulletins distribués: 100; rentrés: 98; blanc: 1; nul: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Ont obtenu des voix: Dominique Corminbœuf: 37, Claude Jabornigg: 26, Olivier Joye: 17, Huguette-Mélanie Scherrer: 17.

### Un-e suppléant-e auprès du tribunal d'arrondissement du Lac

Bulletins distribués: 94; rentrés: 91; blancs: 2; nul: 0; valables: 89; majorité absolue: 45.

Ont obtenu des voix: Andreas von Känel: 49, Gaëlle Bujard: 33, Thomas Schick: 16.

### Un-e assesseur-e auprès de la Commission d'expropriation

Bulletins distribués: 85; rentrés: 78; blancs: 20; nuls: 5; valables: 53; majorité absolue: 27.

Est élu pour une durée indéterminée M. Edgar Schorderet, à Marly, par 53 voix.

**Le Président.** Nous allons procéder au 2<sup>e</sup> tour pour le poste de suppléant au tribunal d'arrondissement de la Broye, étant donné qu'aucun candidat n'a atteint la majorité absolue des bulletins valables.

Ce deuxième tour de scrutin est libre dans la mesure où vous pouvez donner votre voix à l'un des quatre candidats éligibles.

<sup>1</sup> Préavis pp. 768ss.

Je vous rappelle que le Conseil de la magistrature propose à égalité et par ordre alphabétique les quatre candidatures suivantes: M. Dominique Corminbœuf, M. Claude Jarbornigg, M. Olivier Joye, M<sup>me</sup> Huguette-Mélanie Scherrer.

Le préavis de la Commission de justice propose, quant à lui, la candidature de M. Dominique Corminbœuf. J'ouvre la discussion sur cette élection. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Je prie M<sup>me</sup> et MM. les Scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2008

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** J'ai une remarque à la page 23, chapitre 4.8, en ce qui concerne les hospitalisations hors canton. Ce chapitre apporte une réponse bienvenue à bien des questions que les patients ou la population se posent sur les conditions légales ainsi qu'aux confusions concrètes qui se posent souvent en matière de prise en charge des frais d'hospitalisation hors canton. Le canton de résidence ne donne une garantie de paiement que s'il s'agit d'une prestation non disponible dans son canton ou que s'il s'agit d'une urgence survenue hors du canton et que la personne ne peut pas rentrer dans son canton.

Les formulaires de demande de garantie de paiement sont souvent illisibles, mal remplis, incomplets, envoyés trop tard, ce qui engendre des difficultés, des incompréhensions des patients. Il en ressort parfois des refus de garantie de paiement pour la différence tarifaire cantonale, ce qui peut paraître incompréhensible pour les patients qui ne sont pas au bénéfice d'assurance complémentaire. Cette explication intéressante mériterait une information plus large du public. Je relève cependant l'information placée sur le site du Service du médecin cantonal à ce sujet, mais pas évident d'accès pour le grand public. On devrait également pouvoir attendre un traitement plus professionnel des dossiers de la part des hôpitaux concernés. Il s'agit bien des hôpitaux qui ne sont pas sur Fribourg, des hôpitaux hors Fribourg, qui donnent ces renseignements au médecin cantonal.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Rien à ajouter.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** J'ai une question à l'intention de M<sup>me</sup> la Commissaire. Cela concerne le point 2.7 du rapport, page 2, à savoir «Accueil de la petite enfance». Dans ce rapport on peut lire que les travaux d'élaboration d'une nouvelle loi sur les structures d'accueil de la petite enfance, nécessitée par la nouvelle Constitution, se sont poursuivis. Au courant de l'année 2007, une commission a été nommée pour élaborer cet avant-projet. Mes questions sont: pourriez-vous me dire combien de fois cette commission

s'est réunie et où en est l'avancement des travaux de cette commission?

**Waeber Emanuel (PDC/CVP, SE).** Mit positiver Stellungnahme nehmen wir Kenntnis von den unterschiedlichen Verbesserungen gerade im Bereich der Familienpolitik. Wir fordern den Staatsrat auf, auch weiterhin eine aktive Vorreiterrolle im Rahmen der Familienpolitik einzunehmen. Dies mit dem Ziel, das Familienleben zu fördern und gegenüber dem Kanton zu vereinfachen.

Il s'agit d'une amélioration de l'information et du conseil aux familles. Nous invitons le Conseil d'Etat à accélérer la création de guichets familiaux; une demande que notre parti exige depuis des années.

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** Je remercie les deux députés.

D'abord, l'intervention de M<sup>me</sup> de Weck s'adresse à la Commissaire. Donc, je la transfère directement.

D'autre part, je constate que le député Waeber fait une proposition d'amélioration de la politique familiale, une politique pro active. J'en prends note.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** En ce qui concerne les questions de M<sup>me</sup> la Députée de Weck, la Commission s'est réunie plusieurs fois. Je ne peux pas vous dire combien mais je pense que c'est de l'ordre de quatre fois environ. Les travaux ont effectivement pris un peu de retard parce que la commission a demandé que le canton procède à une évaluation des besoins et à une analyse du prix des structures d'accueil de la petite enfance, ce que nous avons fait. Nous avons eu une séance de la Commission cette semaine. Nous avons présenté le rapport intermédiaire de l'évaluation des besoins dans le canton que nous avons confié à une entreprise extérieure. Nous avons également confié un mandat pour l'analyse de l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance (crèches, écoles maternelles, accueil de jour et assistance parentale). Nous attendons les résultats pour le mois d'août. Nous avons déterminé un nouveau calendrier avec la commission. Nous avons prévu toute une série de séances durant le mois de septembre avec l'intention de mettre l'avant-projet en consultation cet automne. Les intentions seraient de pouvoir être au printemps prochain au Grand Conseil avec ce projet de loi dont l'entrée en vigueur serait fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Là, il s'agit bien des structures d'accueil de la petite enfance.

En ce qui concerne les structures d'accueil parascolaires, nous avons pu régler la problématique dans le cadre de la loi sur l'enfance et la jeunesse. Nous avons mis une série de règles dans le règlement que le Conseil d'Etat vient d'approuver. Nous avons également engagé au Service de l'enfance et de la jeunesse une coordinatrice qui est chargée de conseiller, de soutenir les communes dans le développement des accueils parascolaires, de fournir des modèles et des outils. Les communes seront désormais obligées d'effectuer une évaluation des besoins dans leur commune de manière régulière et, le cas échéant, de répondre aux besoins.

Au sujet de la politique familiale, c'est effectivement un thème extrêmement important pour ma Direction. Nous menons de front de très nombreux projets allant de l'allocation de maternité pour les mamans, justement les structures d'accueil de la petite enfance, le projet «un enfant une allocation», les projets également de prestations complémentaires pour familles et j'en passe – de nombreux projets demandés aussi par la Constitution. Tous ces projets sont en train d'être développés en parallèle. Nous allons renforcer la politique familiale au sein de ma Direction. Nous avons mis dans le cadre du budget 2010 un poste de coordinateur pour la politique familiale afin d'avoir vraiment une coordination.

En ce qui concerne le guichet d'information et de conseil aux familles, un sujet qui me tient particulièrement à cœur puisque j'étais avec M. le Député Yves Menoud, la seconde signataire du postulat: la Conseillère d'Etat vient ainsi de répondre au postulat qu'elle avait déposé. Le Conseil d'Etat va être saisi du projet sous peu. Donc, je pense que le Grand Conseil pourra traiter cet objet à sa session de septembre.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Rapport et comptes pour 2008

ÉTABLISSEMENT CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES (ECAS)

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** La Commission administrative de l'ECAS est composée de neuf personnes: la présidente, M<sup>me</sup> la Directrice de la santé et des affaires sociales, et de huit autres représentants. La Commission a tenu trois séances en 2008.

De façon globale, le bilan des cotisations supplémentaires et des réductions de prestations est supérieur au montant des prestations supplémentaires accordées. Vous trouvez tous ces chiffres dans le rapport.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Le rapport annuel de l'ECAS est une photographie importante de la politique sociale du canton. Ainsi, globalement, les prestations versées par l'ECAS atteignent le chiffre de 927 millions de francs, soit environ 13 millions de plus qu'en 2007. Le nombre de personnes ayant reçu une réduction de prime à l'assurance-maladie est en légère baisse par rapport à l'année 2007, alors que certaines limites de revenu ainsi que le montant par enfant à charge ont été revus à la hausse. En 2008, ce sont 77 090 personnes qui ont bénéficié de la réduction des primes à l'assurance-maladie pour un montant global de 121,5 millions. En moyenne, la réduction atteint le montant de 1576 francs par bénéficiaire et touche 29,3% de la population résidente du canton. Néanmoins, cette baisse du nombre de bénéficiaires que nous constatons depuis quelques années maintenant nous inquiète. Je suis en train d'examiner cette problématique et d'élaborer des scénarios pour tenter d'inverser cette tendance. Il faut

voir dans quelle mesure cela sera possible dans le cadre du budget 2010.

Par ailleurs, un nouveau système informatique nettement plus performant a été installé. Il nous permettra d'améliorer l'information des bénéficiaires potentiels et facilitera également les révisions annuelles des dossiers existants. Nous avons, suite à l'introduction de ce nouveau système, du retard dans les décisions. Nous venons d'engager du personnel supplémentaire pour faire face à cette augmentation de travail. Mais c'est une fois que tout sera repris que nous n'aurons plus de problème et que nous pourrons rendre les décisions très rapidement au début de l'année. C'est une problématique due à ce changement de système informatique.

**Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC).** Depuis plusieurs mois certains services sociaux du canton, tout comme des ayants droits au subside pour la réduction des primes à l'assurance-maladie, sont inquiets. En effet, le versement des subsides pour personnes indigentes accuse un certain retard et cela occasionne des soucis tant pour les services sociaux que pour les ayants droit. Selon les informations qui m'ont été adressées, il semblerait que ce problème provient justement de la mise en œuvre d'un nouveau système informatique auquel s'est ajouté apparemment un manque avéré d'information de la part de l'Etablissement concerné. Ceci dit, permettez-moi, M<sup>me</sup> la Commissaire, de vous demander de bien vouloir nous dire ce qu'il en est de la situation actuelle, de nous dire également si les problèmes informatiques sont maintenant maîtrisés et si les personnes indigentes vont recevoir confirmation de leur aide et, bien évidemment, du versement dans le meilleur délai des subsides aux caisses maladie respectives. Cette situation a certainement aussi entraîné de nombreuses réactions de la part des caisses maladie et si des actions judiciaires ont été intentées cela va se traduire par des frais pour les personnes concernées. Cas échéant, ces frais seront-ils pris en charge par l'Etat? En outre, pourquoi aucune information n'a été donnée aux services sociaux, tout comme aux assureurs, afin d'éviter cette situation désagréable?

Je vous remercie de votre attention et de votre réponse.

**Cotting Claudia (PLR/FDP, SC).** Je rejoins tout à fait ce que vient de dire ma collègue Claire Peiry-Kolly parce que, effectivement, le problème est bien plus profond que ce que l'on voit. Cette caisse cantonale qui a pris un tel retard fait que, aujourd'hui, les caisses maladie ont établi les nouvelles polices d'assurance avec une prime totale. Non seulement les services sociaux sont débordés et inquiets, mais les personnes qui bénéficient de cette aide et qui ne sont pas aux services sociaux ont vu des factures arriver pour les primes complètes de janvier à mai entre 1200 francs pour les personnes seules et jusqu'à 3000 francs pour les familles. Pour ceux qui ont accepté un débit direct, leur compte bancaire est vidé par les primes des cinq premiers mois de l'année. Ma question va également dans le même sens que la question de ma collègue. Quand pensez-vous être prêts avec ces décisions? Je m'inquiète quand même d'entendre dire qu'un nouveau

système plus performant est mis en place alors qu'on sait que c'est en début d'année que ce système devrait être performant. Est-ce que c'était la bonne idée de le mettre en place alors qu'il n'était pas encore totalement éprouvé ou en tout cas qu'il n'avait pas fait ses preuves de service? Merci pour la réponse également quant à ces délais.

## Elections

**Le Président.** Nous poursuivons les élections concernant le poste de suppléant au tribunal d'arrondissement du Lac. Etant donné qu'aucun candidat n'a atteint la majorité absolue des bulletins valables, nous allons procéder au deuxième tour. Ce deuxième tour de scrutin est libre. Je vous rappelle que les bulletins sont déclarés nuls s'ils contiennent plus d'un seul nom, une mention étrangère à la désignation du candidat ou de la candidate, le nom d'une personne qui n'a pas fait acte de candidature. Je vous rappelle également que le préavis du Conseil de la magistrature propose en priorité la candidature de M. Andreas von Känel, puis à égalité par ordre alphabétique les trois candidatures suivantes: M. Christian Brechbühl, M<sup>me</sup> Karine Rüfenacht, M. Thomas Schick. Le préavis de la Commission de justice propose quant à lui la candidature de M<sup>me</sup> Gaëlle Bujard.

J'ouvre la discussion sur cette élection. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Madame et Messieurs les Scrutateurs, vous pouvez distribuer les bulletins de vote.

## Rapport et comptes pour 2008

ETABLISSEMENT CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES  
(SUITE)

**Thomet René (PS/SP, SC).** Le rapport de l'ECAS est toujours un observatoire de la situation sociale de notre canton particulièrement intéressant. On peut y relever les évolutions de rentes octroyées, de rentes AI, de prestations complémentaires; ce qui nous donne aussi une idée de l'évolution de la situation sociale des citoyens de ce canton.

Un élément a attiré plus particulièrement notre attention dans le rapport de cette année. Il concerne les subsides pour la réduction des primes à l'assurance-maladie. Tel qu'il a été relevé, les subsides octroyés ont légèrement baissé ou sont restés pratiquement constants. Par contre, si l'on regarde le nombre de personnes concernées par une réduction de prime, nous avons une diminution. Nous profitons de l'occasion pour attirer l'attention du Conseil d'Etat sur le fait que la crise qui commence à nous toucher va toucher de plein fouet plus particulièrement des couches faibles, certes, mais aussi les couches moyennes et qu'il s'agirait de prendre des mesures urgentes dans le but d'inverser cette tendance et d'augmenter le pourcentage des personnes concernées par le versement de ces

réductions de primes à l'assurance-maladie. C'est au regard de ce rapport que nous pouvons vraiment mettre en évidence ce phénomène et inciter le Conseil d'Etat à inverser la tendance.

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** Je remercie les différents intervenants sur ce sujet.

D'abord, M<sup>mes</sup> Claudia Cotting et Claire Peiry-Kolly qui, à mon avis, posent pratiquement la même question. Elles se font du souci quant à l'octroi des primes, à savoir si ce retard de l'octroi des primes est dû à des problèmes informatiques. Donc là, j'espère que M<sup>me</sup> la Commissaire peut répondre à cette question.

Quant au député René Thomet, j'ai bien pris note de sa remarque. Je la considère comme une remarque et non pas comme une question.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Effectivement, je l'ai dit dans

l'entrée en matière du rapport, nous avons un problème de retard avec les subsides d'aide aux primes de l'assurance-maladie. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a accepté mardi dernier d'octroyer du personnel supplémentaire pour que nous puissions résorber ce retard le plus rapidement possible. Trois personnes sont engagées pour une durée de trois mois. Nous espérons pouvoir ainsi aller extrêmement rapidement. Une série de décisions vont partir le 6 mai. Donc, il y a déjà là une grande partie de décisions qui pourront être données et de problèmes qui devraient être résolus. Nous irons le plus rapidement possible pour les autres décisions. C'est vraiment une priorité de l'ECAS de pouvoir rapidement terminer avec l'ensemble des décisions. Le problème n'est pas un problème du système informatique mais réside dans la fusion des noms lorsqu'il y a des noms composés (nom de famille, deuxième nom rajouté). Il suffit qu'il y ait une erreur d'orthographe. C'est ce qui nous a posé des problèmes. Nous devons reprendre manuellement toute une série de dossiers. Cela nous prend beaucoup de temps et nous allons le plus rapidement possible.

En ce qui concerne l'information, nous avons eu des contacts avec les assureurs pour les informer de notre problème. Pour certains nous avons pu trouver un terrain d'entente, mais pour d'autres cela n'a pas été possible. Nous avons essayé de prendre des contacts pour leur expliquer la problématique à laquelle nous étions confrontés. Nous sommes parfaitement conscients que cela pose des problèmes aux personnes, comme l'ont relevé les deux députés. Effectivement, les personnes se retrouvent avec un 100% des primes à l'assurance-maladie à payer et j'espère que cela pourra se résoudre très rapidement.

Au sujet de la problématique du nombre de bénéficiaires, je l'ai aussi dit, c'est un souci pour nous. Nous sommes en train d'élaborer des scénarios pour inverser cette tendance et pouvoir, peut-être dans le cadre d'un deuxième programme de relance, proposer des pistes ou en tout cas dans le cadre du budget 2010. Donc, nous sommes préoccupés de voir ce nombre de personnes bénéficiaires diminuer. Par contre, avec ce nouveau système informatique nous avons pu améliorer l'information et plus de 35 000 personnes qui sont des



bénéficiaires potentiels ont reçu une information. C'est ce qui cause aussi un certain engorgement à l'ECAS. Par contre, l'année prochaine tout sera à jour puisque l'ensemble des dossiers seront dans le système informatique et que les décisions pourront être données très rapidement au début de l'année.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 81 voix, sans oppositions; il y a 5 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 81.*

*Se sont abstenus:*

Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Rossier (GL, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP). *Total: 5.*

## Rapport et comptes pour 2008

HÔPITAL FRIBOURGEOIS (HFR)

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** Le conseil d'administration du HFR est composé de onze personnes: le président, deux conseillers d'Etat, des représentants du corps médical, de l'économie et des retraités. Ce conseil d'administration a eu une activité importante en 2008, puisqu'il s'est réuni à quatorze reprises, pour discuter notamment de la poursuite de la mise en œuvre du réseau, de la planification hospitalière, des travaux en vue de la 3<sup>e</sup> année de médecine et des tâches courantes d'un conseil d'administration. Un véritable défi se pose au Réseau hospitalier fribourgeois, avec l'augmentation des patients ambulatoires, des patients aux urgences, la pénurie de généralistes et

les incivilités. Des solutions devront être trouvées en collaboration avec la Société de médecine cantonale. La structure financière du HFR, soit l'addition des quatre anciennes structures financières des anciens hôpitaux de soins aigus du canton, est complexe et lourde. Je vous rappelle que les comparaisons comptes-budget sont à apprécier dans le cadre fixé par le procédé d'enveloppe budgétaire. Le conseil d'administration fixe en décembre un budget de fonctionnement, basé sur ses informations dans le cadre de l'enveloppe budgétaire octroyée par le Grand Conseil. Ce budget, établi selon le modèle comptable H+ des hôpitaux, peut différer des comptes de l'Etat. Le plan comptable est décliné sur les centres de charges des quatre sites financiers du Réseau hospitalier fribourgeois. Les comptes 2008 ont été révisés, sans réserve connue de notre part, par la société KPMG en date du 10 mars 2009, laquelle recommande d'approuver les comptes annuels qui présentent un déficit de 163 mio de francs.

### **Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.**

Face aux importants défis qu'il doit relever, c'est avec un énorme engagement que l'Hôpital fribourgeois poursuit la mise en réseau de ses six hôpitaux, en assurant des soins de qualité et de proximité. Après une phase d'analyses et de réflexions, la nouvelle structure a été organisée en cinq directions sur une base transversale. En parallèle, le HFR doit mettre en œuvre les missions qui lui ont été octroyées par la nouvelle planification hospitalière: le maintien des urgences à Meyriez, la préparation à la réouverture de Billens, le développement d'un nouveau concept de rééducation cardio-vasculaire. De plus, les travaux liés à l'introduction de la 3<sup>e</sup> année de médecine ont également demandé un très grand engagement des collaborateurs et collaboratrices. Cette année encore, l'activité ambulatoire se caractérise par une nette hausse dans le domaine ambulatoire, soit un accroissement de 14,8%. Là aussi, force est de constater un changement d'habitudes des patients et des patientes qui utilisent davantage les urgences pour ce que nous appelons «les petites urgences». Nous constatons un accroissement des activités stationnaires également, soit 1200 journées de plus en soins aigus et 1500 journées de réadaptation.

**Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE).** Je souhaiterais émettre une remarque au sujet des urgences pédiatriques, en lien avec la question que j'ai déposée sur les hospitalisations extra-cantoniales. Vous savez que le canton n'accorde la garantie cantonale pour les hospitalisations d'urgences extra-cantoniales que si le cas d'urgence est survenu hors canton. Je lis dans le rapport qui nous est soumis, à la page 29, que le département de pédiatrie est concentré essentiellement sur le site de Fribourg. On y apprend également que les urgences pédiatriques sont régulièrement surchargées. Or, les habitants des districts périphériques pourraient bénéficier de services extra-cantonaux plus près de leur domicile que le service cantonal. Mais le canton n'accorde en principe pas la garantie cantonale lorsqu'ils s'y rendent. Cela signifie qu'ils s'exposent, s'ils ne bénéficient que de l'assurance de base, à devoir payer de

leur poche une partie de la facture. A titre d'exemple, un résident de ma commune de Granges-Veveyse se situe à 52 kilomètres de l'Hôpital cantonal, site de Fribourg, et à 16 kilomètres de l'Hôpital Riviera, site de Vevey. Dans la logique cantonale, il devrait se rendre en cas d'urgence avec l'un de ses enfants, à 52 kilomètres de chez lui pour arriver dans un service surchargé. En conclusion, j'invite le Conseil d'Etat à réfléchir à cette problématique et à étudier une solution pour les résidents des districts périphériques, sous la forme par exemple d'une exception à la restriction liée au lieu de survenance de l'urgence.

**Feldmann Christiane** (*PLR/FDP, LA*). Die FDP-Fraktion macht zum vorliegenden Bericht folgende Bemerkungen: Dass die Umsetzung des Freiburger Spitalnetzes nicht ohne Schwierigkeiten und grossen Einsatz machbar ist, war vorauszusehen. Auf Seite 35 des Berichts wird gesagt, dass die Schliessung der Chirurgischen und Orthopädischen Abteilung Meyriez eine Mehrbelastung für die Standorte Tavers und Fribourg zur Folge haben wird, und dass man noch nicht weiss, wie diese zu bewältigen ist. Diese Aussage ist doch beunruhigend. Patientinnen und Patienten, die in dieser Situation dem Freiburger Spital verloren gehen, sind schwierig wieder zurück zu gewinnen. Deshalb ist es wichtig, dass die neue Struktur möglichst schnell umgesetzt wird. Eine andere Bemerkung, die zu Bedenken Anlass gibt, ist die Zunahme der ambulanten Behandlungen im Notfalldienst. Die FDP stellt sich die Frage, ob diese Entwicklung beeinflussbar ist. Unseres Erachtens kann es nicht darum gehen, die Reorganisation der Notfallstation anzugehen. Natürlich unterstützt die FDP diese Massnahme, die vom Verwaltungsrat angegangen worden ist. Wir erwarten aber auch vom Staatsrat und von der Gesundheitsplanungskommission eine vertiefte Analyse dieser Situation. Das Freiburger Spital ist ein grosser Arbeitgeber. Mit Besorgnis stellt die FDP fest, dass der Personalbedarf zunimmt. Die FDP lädt den Verwaltungsrat ein, darauf zu achten, dass das Verhältnis von Administration und Pflege im Richtigen sein wird. Positiv ist zu vermerken, dass das Globalbudget eingehalten werden konnte. Zum Schluss möchte ich im Namen der FDP, aber sicher auch der Bevölkerung, allen Angestellten und Verantwortlichen des Freiburger Spitals für ihren Einsatz danken. Wie man auch der Presse entnehmen konnte, sind einige Patientinnen und Patienten nicht nur dankbar. Es ist ein bedenkliches Signal der Gesellschaft, dass in einer Notfallstation Securitaspersonal angestellt werden muss, um die Leute, die dort arbeiten, zu schützen. Umso mehr verdienen alle unseren Dank, die sich für die Patientinnen und Patienten einsetzen und welche die Umstrukturierung, die wie gesagt Zeit braucht, mittragen.

## Elections

(Résultats du 2<sup>e</sup> tour de scrutin)

### Un-e suppléant-e auprès du tribunal d'arrondissement de la Broye

Bulletins distribués: 96; rentrés: 93; blanc: 0; nul: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Ont obtenu des voix: Dominique Corminbœuf: 34, Claude Jabornigg: 29, Huguette-Mélanie Scherrer: 18, Olivier Joye: 12.

**Le Président.** Etant donné qu'aucun candidat n'a atteint la majorité absolue des bulletins valables, nous allons procéder à un troisième tour de scrutin. Les bulletins sont déclarés nuls s'ils contiennent plus d'un seul nom ou un autre nom que celui des quatre personnes que je viens de vous mentionner. Je vous rappelle que le préavis du Conseil de la magistrature propose à égalité, par ordre alphabétique, les quatre candidatures suivantes: M. Dominique Corminbœuf, M. Claude Jabornigg, M. Olivier Joye et M<sup>me</sup> Huguette-Mélanie Scherrer. Le préavis de la Commission de justice propose, quant à lui, la candidature de M. Dominique Corminbœuf. C'est pour cela qu'il est en caractères gras sur le panneau qui est devant vous.

J'ouvre la discussion sur cette élection. La discussion n'est pas demandée. Elle est close. Madame et Messieurs les Scrutateurs, vous pouvez distribuer les bulletins de vote.

## Salutations

**Le Président.** Ich begrüsse auf der Tribune den Gemeinderat und das Verwaltungspersonal der Gemeinde Plaffeien mit ihrem Ammann Otto Loetscher. Herzlich Willkommen.

## Rapport et comptes pour 2008

HÔPITAL FRIBOURGEOIS (*SUITE*)

**Thomet René** (*PS/SP, SC*). Le rapport du HFR nous donne l'occasion d'attirer l'attention sur la question des effectifs en personnel infirmier. Elément essentiel de la prise en charge des patients, le personnel infirmier ne représente pourtant pas la charge la plus importante au niveau du budget de l'Hôpital fribourgeois. Limiter les effectifs pourrait avoir par contre des conséquences importantes. Les exigences liées à la qualité des soins, à la sécurité des patients et le respect de leurs droits, en dépendent. La loi sur le travail doit aussi être respectée en ce qui concerne les compensations pour le travail de nuit notamment, et ceci pour maintenir des conditions de travail supportables pour le personnel infirmier. Assurer des conditions de prise en charge optimale des patients signifie qu'il faut donner à l'Hôpital fribourgeois les ressources nécessaires en personnel infirmier, afin d'assurer toutes ses missions. C'est le message que le groupe socialiste aimerait donner à la fois au Conseil d'Etat et au conseil d'administration de l'Hôpital fribourgeois.

**Schorderet Edgar** (*PDC/CVP, SC*), **rapporteur**. Je remercie les différents intervenants. D'abord M<sup>me</sup> la Députée Gabrielle Bourguet qui soulève un sujet à mon avis extrêmement important, bien que j'ai eu déjà l'occasion de m'expliquer sur le problème de la garantie cantonale octroyée uniquement dans les cas d'urgences et à certaines conditions. Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure. L'objet qui est soulevé maintenant par la députée, qui concerne surtout les districts que j'appellerais périphériques qui se trouvent plus près d'un hôpital hors canton, est un sujet qui n'a bien sûr pas été discuté à la Commission de finances et de gestion. C'est un sujet à mon avis très politique et là je laisserai la Commissaire s'expliquer ou donner son appréciation sur cette question. En ce qui concerne la députée Christiane Feldmann, j'ai compris qu'elle exprime une attente forte d'une optimisation du Réseau hospitalier cantonal, après la mise en route parfois difficile d'un tel réseau ponctuée de difficultés qui devraient avec le temps disparaître. Je laisse bien sûr la possibilité à M<sup>me</sup> la Commissaire de transmettre les remerciements au personnel. Je dirais même, je pense que je peux parler au nom du Grand Conseil, de le faire. Je crois que ça serait très important. M. le Député René Thomet a fait une remarque, surtout donne un message au Conseil d'Etat, à la Direction de la santé, visant à prévoir les ressources humaines nécessaires; son intervention ne fait toutefois pas l'objet d'une question, donc quant à moi j'en ai terminé.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Effectivement, la question soulevée par la députée Gabrielle Bourguet est un sujet que nous avons. Actuellement, comme l'a dit M. le Rapporteur, les décisions prises en matière d'hospitalisations hors canton reposent sur la loi fédérale sur l'assurance-maladie qui ne laisse pas une grande marge de manœuvre au médecin cantonal. Nous ne pouvons accorder des hospitalisations hors canton que si la prestation médicale n'est pas disponible dans le canton de résidence. Donc, tant que la prestation est disponible dans le canton, nous ne pouvons autoriser la prestation dans un autre canton. Par contre, c'est vrai que nous allons examiner la problématique par rapport peut-être à des accords. Mais là c'est aussi une question de priorité de choix, puisque nous avons fait une planification hospitalière qui examinait les besoins du canton et, en fonction de ceux-ci, nous avons estimé que nous répondions aux besoins par l'offre donnée dans le canton.

Par contre, nous allons développer un service de pédiatrie sur le site de Riaz, pour répondre à une partie des préoccupations. La question de convention avec des hôpitaux de la Riviera n'a pas été étudiée jusqu'à maintenant. C'est volontiers que je prends cette préoccupation pour voir dans quelle mesure il y a une possibilité. Mais j'aimerais alors vraiment dire que ce n'est pas si facile que ça, parce que bien sûr le canton de Vaud a une offre qui répond aussi aux besoins de sa population et là, il faut vraiment analyser la problématique. Par contre, j'aimerais aussi rappeler que cette exigence d'être hospitalisé dans le canton de Fribourg n'est valable que pour le stationnaire. Nous ne planifions pas l'ambulatoire et la population fribourgeoise peut aller

où elle veut pour les situations en ambulatoire. C'est uniquement si on doit être hospitalisé que cette règle est posée. Donc s'il y a une hospitalisation et qu'il y a une opération programmée, c'est tout à fait possible, même depuis Châtel-St-Denis, de venir à l'Hôpital fribourgeois, site de Fribourg, pour l'opération. Donc il y a quand même des larges possibilités offertes dans le canton. Mais c'est volontiers que j'analyserai d'un peu plus près cette proposition.

En ce qui concerne les remarques de la députée Christiane Feldmann: effectivement la fermeture de la chirurgie à Meyriez a des conséquences. Nous les avons prévues. Nous avons envisagé le report, soit sur le site de Tafers, soit le site de Fribourg et une partie effectivement sur le canton de Berne. Nous allons ouvrir une unité de soins continus à Tafers, comme cela était prévu dans la planification hospitalière, justement pour répondre là aussi à ce souci d'augmentation de la demande sur le site de Tafers.

En ce qui concerne la réorganisation des urgences et des ambulances, le Conseil d'Etat a nommé un groupe de travail qui discute actuellement de l'ensemble de cette problématique en collaboration avec la Commission de planification sanitaire. Donc là, les réflexions sont en route et c'est bien avec l'ensemble des acteurs concernés que nous souhaitons trouver une solution.

En ce qui concerne la proportion de personnel administratif par rapport au personnel de soins à l'HFR, nous avons fait des enquêtes pour savoir quelle était la situation dans notre canton, par rapport aux hôpitaux des autres cantons, et pour l'Hôpital fribourgeois, le nombre de postes administratifs est nettement inférieur par rapport à la situation dans les autres cantons. Donc, il n'y a aucun excès en postes administratifs à l'Hôpital fribourgeois. Cependant, c'est vrai qu'avec la mise en place du réseau, il y a quand même besoin d'un certain nombre de postes administratifs, justement pour répondre aux soucis de qualité, aux soucis d'une meilleure prise en charge des patients. Et là il y a aussi des analyses qui sont actuellement en train d'être faites et qui nécessitent l'un ou l'autre poste administratif, mais nous sommes vraiment là tout à fait dans la norme et je me joins aux remerciements de M<sup>me</sup> la Députée Feldmann pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices.

Cette deuxième année d'existence du Réseau hospitalier fribourgeois a demandé un énorme engagement de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, qui ont dû faire face à des très grands changements, qui ont dû faire preuve de beaucoup de facultés d'adaptation et de compréhension et je les en remercie. Je leur transmettrai, au nom du Grand Conseil, aussi vos remerciements pour ce travail et cet engagement. En ce qui concerne les remarques de M. le Député René Thomet, nous sommes effectivement attentifs à l'attribution de postes suffisants. Ce sont 30 postes qui ont été attribués au budget 2009, qui doivent être dans la mesure du possible affectés aux soins hospitaliers et infirmiers. Mais comme je l'ai dit, il y a aussi besoin de postes pour la qualité qui sont des postes un peu plus administratifs. Et nous sommes en train d'examiner l'application de la loi sur le travail, pour le travail de nuit, et là aussi des solutions seront trouvées ces prochains temps.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 87 voix, sans oppositions; il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauer (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 87.*

*S'est abstenu:*

de Roche (LA, ACG/MLB). *Total: 1.*

## Rapport et comptes pour 2008

### RÉSEAU FRIBOURGEOIS DE SANTÉ MENTALE

**Schorderet Edgar** (PDC/CVP, SC), **rapporteur**. Le conseil d'administration du Réseau fribourgeois de santé mentale est composé de neuf personnes: la présidente, M<sup>me</sup> la Directrice de la DSAS, et de huit spécialistes du domaine de la santé.

Les comptes du RFSM sont présentés, comme demandé dans la loi sur la santé mentale, selon le plan comptable H+. La présentation des comptes du RFSM doit permettre l'établissement de comparaisons entre les établissements de soins en santé mentale sur le plan national. Il s'ensuit une petite différence entre les comptes d'exploitation et ceux issus de la comptabilité de l'Etat, mais les soldes sont bien sûr tout à fait les mêmes. Ceux qui auront lu ce rapport et les comptes auront constaté que pour y arriver il y a une petite différence mais le but final est le même.

Il est encore à relever que l'exercice 2008 a enregistré un niveau d'activité très élevé, semblable à celui de 2007. Le taux d'occupation du Centre de soins hos-

pitaliers et de ses 190 lits a été de plus de 98%. Cela signifie que l'on a une présence moyenne de 187 patients durant 365 jours.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Effectivement, voilà le premier rapport du nouveau Réseau fribourgeois de santé mentale. Certes, les comptes des trois anciens services soit l'Hôpital psychiatrique cantonal, le Service psychosocial et le Service de pédopsychiatrie font encore l'objet de centres de charges séparés pour la dernière fois. Cependant, tout au long de l'année 2008, la réforme de l'organisation en santé mentale fribourgeoise s'est effectuée à un rythme soutenu afin de mettre en réseau les services ambulatoires, les services intermédiaires et hospitaliers. A côté des douze chaînes de soins pluridisciplinaires, nous développons actuellement les consultations ambulatoires, l'offre en accueil de jour ainsi que des équipes mobiles afin de mettre à disposition de la population un spectre plus large de prestations, soit un ensemble de soins et de mesures répondant à des besoins en matière de promotion, de prévention, de diagnostics et de thérapies de réinsertion. Nous souhaitons ainsi favoriser l'accès à des soins de proximité et ce dans les deux langues de notre canton.

Tous les changements actuels demandent également un engagement soutenu de la part de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du RFSM et j'aimerais ici aussi les remercier pour ce fantastique travail abattu durant cette première année d'existence du RFSM.

## Elections

(Résultats du 2<sup>e</sup> tour de scrutin)

### Un-e suppléant-e auprès du tribunal d'arrondissement du Lac

Bulletins distribués: 95; rentrés: 92; blanc: 1; nul: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Ont obtenu des voix: Andreas von Känel: 39, Thomas Schick: 29, Gaëlle Bujard: 23.

**Le Président.** Etant donné qu'aucun candidat n'a atteint la majorité absolue des bulletins valables, nous allons procéder à un troisième tour. Pour ce troisième tour de scrutin seules les personnes ayant obtenu des voix lors du deuxième tour restent éligibles. Il s'agit dans le cas présent de MM. et M<sup>me</sup> Gaëlle Bujard, Andreas von Känel et Thomas Schick. Les bulletins sont déclarés nuls s'ils contiennent plus d'un seul nom ou un autre nom que les trois personnes que je viens de vous mentionner. Je vous rappelle que le préavis du Conseil de la magistrature propose en priorité la candidature de M. Andreas von Känel, puis M. Thomas Schick. Le préavis de la Commission de justice propose quant à lui la candidature de M<sup>me</sup> Gaëlle Bujard, qui est en caractère gras sur l'écran.

J'ouvre la discussion sur cette élection. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. M<sup>me</sup> et MM. les

Scrutateurs, vous pouvez distribuer les bulletins de vote.

## Rapport et comptes pour 2008

RÉSEAU FRIBOURGEOIS DE SANTÉ MENTALE (*SUITE*)

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 80 voix sans oppositions ni abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collob (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thommet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 80.*

## Comptes généraux de l'Etat pour 2008

POUVOIR JUDICIAIRE

**Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR), rapporteur.**

Pour le pouvoir judiciaire l'excédent de charges de 25,3 millions est en amélioration de 4,5 millions par rapport au budget. Les charges accusent un recul de 1,4 million et les recettes une amélioration de 3,1 millions.

Au niveau du personnel, les équivalents plein temps sont au nombre de 256,91, supérieur de 6,53 unités par rapport au budget. Les postes de remplacement supplémentaires ont été accordés aux tribunaux d'arrondissement et aux justices de paix.

Les charges sont bien maîtrisées. L'amélioration provient essentiellement de la diminution des débours pénaux et des pertes sur créances. Par contre, le Conseil de la magistrature accuse un excédent de dépenses de 442 000 francs et est en dépassement de 143 000 francs

par rapport au budget. Ceci vient du fait que le Conseil d'Etat a fixé par arrêté une rémunération des membres un peu plus généreuse que celle que prévoyait le budget.

Quant à l'amélioration des recettes, elle doit être recherchée dans le produit des amendes en matière pénale, radar de la A12 et jours amendes payés ainsi qu'une augmentation sensible des débours dans les avis de poursuites, suite à la mise en place d'une nouvelle plateforme informatique.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je n'ai rien à ajouter.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Comptes généraux de l'Etat pour 2008

SÉCURITÉ ET JUSTICE

**Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR), rapporteur.**

Pour la Direction de la justice, de la police et des affaires militaires le compte de fonctionnement présente un excédent de charges de 38,4 millions et est inférieur de 2,8 millions par rapport au budget. Ces améliorations sont dues essentiellement à une augmentation d'activité au niveau du Service de la population et des migrants et une diminution des charges au niveau de la police, notamment en relation avec l'Eurofoot qui a donné lieu à des charges inférieures de l'ordre de 1,5 million.

L'effectif s'élève à 776,97 équivalents plein-temps, inférieur de 2,87 unités par rapport au budget. Ceci s'explique essentiellement par des effectifs de police inférieurs de 4 unités par rapport au budget.

L'OCN contribue à la caisse de l'Etat pour un montant de 56,6 millions, inférieur de 1,4 million au budget.

L'organisation annuelle d'une Ecole de police permet de former environ 25 aspirants par an et devrait permettre d'atteindre les effectifs admis par la loi d'ici trois à quatre ans.

La construction du nouveau bâtiment à Bellechasse a pris quelque retard et un crédit de 5 millions a été reporté.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je n'ai rien à ajouter.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2008

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

**Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR), rapporteur.**

Je n'ai pas de commentaires sur le rapport lui-même. J'ai simplement une question à M. le Commissaire du

gouvernement, question que j'aurais pu lui poser lors de la séance de la CFG mais ce problème m'a échappé. Je me permets de la lui poser ici. C'est en relation avec le programme de la police nommé Zéphir qui a été évoqué notamment dans la presse. Celle-ci expliquait qu'il y avait des problèmes de fonctionnement et que des corrections devaient être apportées. J'aimerais savoir où l'on en est avec ce système, quelle est son efficacité aujourd'hui et quelles ont été les sommes dépensées pour améliorer son fonctionnement?

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Le rapporteur a posé une question en ce qui concerne le fonctionnement du système informatique Zéphir. C'est le système informatique de la police qui contient toutes les données de la police (journal de la police, accès à RIPOL, signalement des différentes personnes) mais également des informations internes (directives, plans de travail etc.). Effectivement, vous avez pu lire dans la presse, notamment dans le journal quotidien francophone, qu'il y avait un problème d'utilisation. Cela ne concernait pas vraiment les gendarmes, mais la police de sûreté. Il y avait un problème d'utilisation notamment dans la rédaction des rapports de la sûreté. Il y avait peut-être là effectivement un problème de formation, mais ce système est également peut-être un peu trop compliqué. C'est la raison pour laquelle le commandant de la police et les cadres ont institué trois groupes de travail ad hoc qui ont examiné la façon de faciliter les rédactions de rapports, ce qu'il faut changer dans le système informatique et les questions administratives, les plans de travail. Il y a un rapport du groupe de travail qui s'occupe de la rédaction des rapports et qui a terminé ses travaux. En fonction de ces résultats le Zéphir a été adapté, «wurde benutzerfreundlicher gemacht» et est plus convivial. Je crois que cela donne maintenant satisfaction pour la rédaction de ces rapports. Il reste encore les deux autres rapports qu'on attend des groupes de travail sous l'égide du chef de la police de sûreté, M. Walser. On essaiera de faciliter l'accès à ce système pour les utilisateurs. Cependant, le système Zéphir a fait ses preuves. Il est déjà en place depuis plus de huit ou neuf ans.

**Studer Theo (PDC/CVP, LA).** Ich weise darauf hin, dass der Tätigkeitsbericht der Sicherheits- und Justizdirektion keinerlei Statistiken und keinerlei sonstige Angaben über die Tätigkeit und das Funktionieren der Betreibungsämter und des kantonalen Konkursamtes enthält. Bis 2007 enthielt der Bericht des Kantonsgerichts Statistiken über die Betreibungsämter und das Konkursamt. Da die Betreibungsämter und das Konkursamt nicht unter der Aufsicht des Justizrates stehen, figurieren die entsprechenden Statistiken naturgemäss nicht im Jahresbericht des Justizrates. Es wäre somit angebracht, dass der Tätigkeitsbericht des Staatsrats in Zukunft entsprechende Ausführungen über die Betreibungsämter und das Konkursamt enthalten würde. Bei dieser Gelegenheit frage ich auch noch, wie es personell um das Betreibungsamt des Seebezirks steht. Vor einem Jahr wurde eine Frage von Grossrat Bruno Fasel mit dem Hinweis beantwortet, die Vorsteherin sei einverstanden, Substitutin zu werden und die Stelle

des Vorstehers oder der Vorsteherin werde neu ausgeschrieben.

## Elections

(Résultats du 3<sup>e</sup> tour de scrutin)

### Un-e suppléant-e auprès du tribunal d'arrondissement de la Broye

Bulletins distribués: 98; rentrés: 94; blanc: 0; nul: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Ont obtenu des voix M<sup>me</sup>/MM. Dominique Corminbœuf: 34; Claude Jabornigg: 30; Huguette-Mélanie Scherrer: 24; Olivier Joye: 6.

**Le Président.** Etant donné qu'aucun candidat n'a atteint la majorité absolue des bulletins valables, nous allons procéder à un quatrième tour. Pour ce quatrième tour de scrutin seules les personnes ayant obtenu des voix lors du deuxième tour restent éligibles et la personne qui a obtenu le moins de voix est éliminée de l'élection. Il s'agit dans le cas présent de M. Olivier Joye. Restent donc éligibles MM. Dominique Corminbœuf et Claude Jabornigg et M<sup>me</sup> Huguette-Mélanie Scherrer. Les bulletins sont déclarés nuls s'ils contiennent plus d'un seul nom ou un autre nom que les trois personnes que je viens de vous mentionner. Je vous rappelle que le préavis du Conseil de la magistrature propose à égalité et par ordre alphabétique Dominique Corminbœuf, Claude Jabornigg et Huguette-Mélanie Scherrer. La Commission de justice propose quant à elle M. Dominique Corminbœuf. J'ouvre la discussion sur cette élection. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. M<sup>me</sup> et MM. les Scrutateurs, vous pouvez distribuer les bulletins de vote.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2008

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE (SUITE)

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Es gibt eine Frage von Herrn Grossrat Theo Studer. Ich danke Herrn Grossrat Studer, dass er diese Lücke im Bericht des Staatrates aufgezeigt hat. Ich werde dem nachgehen. Ich versuche eine Erklärung zu machen. Effektiv hängt das natürlich mit dem Systemwechsel zusammen. Es ist so, dass bis jetzt effektiv, wie Sie gesagt haben, diese Betreibungs- und Konkursstatistiken im Rapport du Tribunal cantonal figurierten und jetzt, mit dem Übergang zum Conseil de la Magistrature, gingen diese Statistiken irgendwie verloren. Ich verspreche Ihnen, dass wir nächstes Jahr darauf zurückkommen werden. Es ist auch so, dass die Aufsicht über die Betreibungsämter einerseits – was die sachliche Frage betrifft – beim Kantonsgericht liegt und andererseits – was die administrative Angelegenheit betrifft – bei meiner Direktion. Es ist ein bisschen

eine Zwitterfigur hier, aber wir werden versuchen, die Statistiken wieder hineinzubringen. Sie haben auch die Frage nach dem Betriebsamt des Seebezirkes aufgeworfen. Herr Grossrat Fasel hat effektiv letztes Jahr bereits eine Frage gestellt. Damals ging es aber mehr um die Person eines Weibels. Die ist jetzt beim Gericht hängig, da kann ich mich nicht dazu äussern. Es geht auch um die Stelle der Vorsteherin und des Substituten. Im Jahre 2007 musste ich leider den Substituten aus verschiedenen Gründen entlassen – das heisst, wir haben eine gütliche Einigung gefunden – und dann wurde die Stelle ausgeschrieben. Es ist tatsächlich so, dass die Vorsteherin, Frau Volery, zunächst auch bereit war, Stellvertreterin zu werden, aber wir haben diese Stelle ausgeschrieben und es gab keine genügenden Bewerbungen, so dass Frau Volery dieses Amt weiter führt und zwar in der Funktion als Vorsteherin. Wir haben dann die Stelle des Substituten ausgeschrieben und auch hier gab es nur etwa drei Bewerbungen, von denen keine die Voraussetzungen erfüllte, namentlich diejenige nicht, fliessend deutsch zu sprechen. Da die Vorsteherin französischer Sprache ist, brauchten wir unbedingt jemand deutscher Sprache. Wir müssen die Stelle wieder ausschreiben, da es zu wenig Kandidaturen gab. Es gab eine gute Kandidatur, die aus finanziellen Gründen aber wieder zurückgezogen wurde. Voilà, ich hoffe, dass ich nächstes Jahr nicht wieder auf das Betriebsamt des Seebezirkes zurückkommen muss. Ich kann Ihnen aber versichern, dass es gut funktioniert.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Rapport et comptes pour 2008

ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE DES BÂTIMENTS

**Romanens Jean-Louis** (PDC/CVP, GR), rapporteur. Je n'ai pas de commentaires complémentaires.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je n'ai pas non plus de commentaires.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 79 voix, sans oppositions ni abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boshung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hun-

ziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 79.

## Rapport et comptes pour 2008

OFFICE DE LA CIRCULATION ET DE LA NAVIGATION (OCN)

**Romanens Jean-Louis** (PDC/CVP, GR), rapporteur. Je n'ai pas de commentaire.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Non plus.

**Cotting Claudia** (PLR/FDP, SC). Tant le rapporteur que le Commissaire n'ont rien à dire, mais je dirais quand même que l'OCN va encore très bien – comme il l'a toujours été ces dix dernières années – et l'on peut encore féliciter son directeur ainsi que son personnel. Toutefois M. le Commissaire, j'ai trois questions à vous poser.

En 2006, l'OCN a acheté un immeuble de rendement à Bulle pour 4,5 millions de francs. En 2007, cela figurait dans le compte de résultat et vous disiez que le produit de cet immeuble avait rapporté 0,23 million de francs. En 2008, il n'y a plus d'explication quant au rapport de cet immeuble. J'aimerais savoir ce qu'il rapporte, quelles sont les locations tirées de cet immeuble, mais aussi quelles améliorations ont été faites pour ce bâtiment, puisqu'à la valeur d'assurance incendie il y a une augmentation d'environ 176 000 francs. Très vraisemblablement, des travaux ont été faits. J'aimerais également savoir s'il y a un compte hypothécaire ou s'il y a eu un emprunt pour acheter cet immeuble ou si l'OCN l'a payé cash. Merci pour votre réponse.

**Duc Louis** (ACG/MLB, BR). Ma question sera quelque peu sensible. C'est à la Commission des mesures administratives que je voudrais m'adresser par votre voix, M. le Commissaire du gouvernement.

L'alcool au volant est aujourd'hui prohibé. Je serai le premier à le reconnaître. Cependant, je me pose la question sur certaines expertises médicales auxquelles sont confrontés certains chauffeurs et conducteurs et qui leur coûtent finalement fort cher. Pourquoi certains sont envoyés aujourd'hui à Lausanne pour faire ces expertises médicales, alors que dans notre canton nous avons des notoriétés médicales en la matière qui pourraient faire ces tests alcoologiques? Ces tests coûtent fort cher. En général, les gens qui sont pris dans ce colimateur, qui est celui de l'alcool, et qui ont souvent de

la peine à s'en sortir, sont au bénéfice de l'AI et sortir 1600 francs pour une séance de tests alcoologiques me paraît assez exorbitant.

J'aurais encore une petite question à propos des tests médicaux. J'ai interpellé il n'y a pas très longtemps la Commission administrative, parce que ces gens qui ont leur permis retiré attendent une décision de sa part. La Commission administrative, par la voix de gens qui sont gentils, impeccables avec moi, me dit: on envoie ces gens faire une expertise médicale à Lausanne au mois de septembre ou octobre et on reçoit le rapport au mois de février. Comment voulez-vous que nous, la Commission, puissions prendre une décision?

M. le Commissaire, j'aimerais que vous activiez un petit peu l'affaire et que vous saluiez de ma part MM. Klaus, Demierre, Schouwey et j'en passe. Merci.

**Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR), rapporteur.** Je constate que ces deux questions s'adressent au Commissaire du gouvernement. Je lui laisse le soin de répondre.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie M<sup>me</sup> la Députée Cotting pour les remerciements et les félicitations à l'OCN. Je vais les transmettre. Vous avez posé une question divisée en trois en ce qui concerne l'objet immobilier que l'OCN avait acheté en 2006 à Bulle. Pourquoi le taux de rendement ne figure pas dans les comptes? Je ne peux pas vous répondre, mais je crois savoir qu'il y a un rendement d'environ 4%, en tout cas c'est un meilleur rendement que ce que la bourse rapporte. Vous voyez qu'avec 230 000 francs c'est un bon rendement.

Vous dites que selon l'assurance des bâtiments il était taxée 170 000 francs plus haut. J'ignore pourquoi ce montant, mais effectivement, il y a eu des travaux de rénovation et d'amélioration dans les appartements. Ceci doit être l'origine de cette augmentation.

Finalement, je peux vous dire que l'OCN, selon sa politique, paie cash. On fait des réserves et on n'a pas emprunté de l'argent pour financer cet immeuble à Bulle. Si vous n'êtes pas encore tout à fait satisfaite, je veux bien me renseigner encore pour les détails.

M. le Député Duc, la Commission des mesures administratives est pour moi comme un tribunal, donc il y a la séparation des pouvoirs et je ne veux dès lors pas m'y mêler. Vous pouvez penser que je suis souvent sollicité pour essayer d'influencer la Commission, je ne le fais pas.

Vous posez la question des frais quant à savoir si quelqu'un est encore alcoolo-dépendant. Est-ce qu'il faut vraiment l'envoyer à Lausanne ou peut-on le faire à Fribourg? Je vais approfondir la question. Si on peut le faire à Fribourg, je ne vois pas pourquoi on l'envoierait à Lausanne. Vous avez aussi critiqué l'attente des résultats. Je veux bien encourager la Commission pour plus de diligence, mais je sais que souvent on attend aussi l'issue de la procédure pénale. Quelqu'un conteste, on va au tribunal, peut-être jusqu'au Tribunal cantonal et ceci peut durer une année. La Commission à ce moment-là ne veut pas retirer le permis, ne veut pas prendre une décision qui va à l'encontre de la déci-

sion du Tribunal, malgré le fait qu'elle pourrait le faire selon le droit fédéral. Ce ne serait pas très logique.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 85 voix, sans oppositions ni abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 85.*

## Elections

*(Résultats du 3<sup>e</sup> tour de scrutin)*

### Un-e suppléant-e auprès du tribunal d'arrondissement du Lac

Bulletins distribués: 97; rentrés: 93; blanc: 0; nul: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Ont obtenu des voix M<sup>me</sup> et MM. Andreas von Känel: 44; Thomas Schick: 32; Gaëlle Bujard: 17.

**Le Président.** Etant donné qu'aucun candidat n'a atteint la majorité absolue des bulletins valables, nous allons procéder à un quatrième tour. Pour ce quatrième tour de scrutin seules les personnes ayant obtenu des voix lors du deuxième tour restent éligibles et la personne qui a obtenu le moins de voix est éliminée de l'élection. Il s'agit dans le cas présent de M<sup>me</sup> Gaëlle Bujard. Restent donc éligibles MM. Andreas von Känel et Thomas Schick. Les bulletins sont déclarés nuls s'ils contiennent plus d'un seul nom, un autre nom que celui des deux personnes que je viens de vous mentionner. Je vous rappelle le préavis du Conseil de la magistrature



qui propose en priorité la candidature de M. Andreas von Känel, puis M. Thomas Schick. Le préavis de la Commission de justice proposait quant à lui la candidature de M<sup>me</sup> Bujard. Comme mentionné précédemment cette candidature n'est plus valable puisqu'elle a obtenu le moins de voix lors du troisième tour.

J'ouvre la discussion sur cette élection. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. M<sup>me</sup> et MM. les Scrutateurs, vous pouvez distribuer les bulletins de vote.

## Rapport d'activité pour 2008

COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION DES CONCORDATS SUR LA DÉTENTION PÉNALE<sup>1</sup>

**Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR), rapporteur.** La Conférence latine des chefs de Départements de justice et police (CLDJP) se réunit deux fois par année. Pour le canton de Fribourg, elle est représentée par M. le Conseiller d'Etat Erwin Jutzet. La commission interparlementaire «détention pénale», sous ma présidence, rend pour la première fois son rapport. Ce rapport se base essentiellement sur le rapport de la CLDJP. Je me limiterai à trois éléments.

En premier lieu, il est réjouissant de constater qu'à terme, les cantons romands disposeront de 90 places de détention pour l'exécution de peines de délinquants mineurs, soit à Bramois en Valais, à Palézieux et dans le canton de Neuchâtel, ce dernier emplacement étant réservé pour les mineurs de sexe féminin. A terme, les cantons romands prévoient de créer 300 places de détention pour l'exécution de peine pour les adultes. C'est suffisant, puisqu'aujourd'hui environ 100 détenus romands purgent leur peine en Suisse alémanique. Il existe donc une bonne réserve.

Enfin, nous avons remarqué les limites d'une telle commission interparlementaire. En effet, même si tous les membres de la commission souhaiteraient faire accélérer un projet pour le bien de tous, la seule action que nous puissions faire est de suggérer une accélération dans la mise en place d'un projet. Comment voulez-vous intervenir dans les affaires d'un canton, étant donné que dans notre système fédéraliste, chaque canton est souverain? Le simple rappel d'un préfet fribourgeois critiquant un autre canton est là pour nous le rappeler.

Pour conclure, j'ai assumé la présidence de cette commission, sa constitution et son premier rapport. A la fin de l'année, je passe la main à un député vaudois. Je vous invite à prendre acte de ce rapport.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je n'ai rien à ajouter si ce n'est que je tiens à remercier le rapporteur de la commission pour son grand travail.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Rapport d'activité pour 2008

CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

**Studer Theo (PDC/CVP, LA), rapporteur.** Der Grosse Rat behandelt zum ersten Male den Jahresbericht des Justizrates. Bislang behandelten wir die jährlichen Rechenschaftsberichte des Kantonsgerichts und des Verwaltungsgerichts. Die Justizkommission hat in ihrer Sitzung vom 20. April 2009 den Jahresbericht des Justizrats 2008 eingehend überprüft. An der gleichen Sitzung hat sich die Justizkommission mit der Präsidentin und der juristischen Sekretärin des Justizrates getroffen, wobei die verschiedenen gestellten Fragen beantwortet werden konnten und wobei auch zahlreiche zusätzliche Informationen über die Tätigkeit des Justizrates und über das Funktionieren der Justiz geliefert wurden. Im Einzelnen hält die Justizkommission die folgenden Bemerkungen fest: Erstens: Wir danken dem Justizrat für den ausführlichen, übersichtlichen und aussagekräftigen Jahresbericht. Da es sich um den ersten Bericht handelt, musste der Justizrat wie auch in seinen übrigen Tätigkeiten Neuland betreten ohne auf fixfertige Vorlagen zurückgreifen zu können. Zweitens: Der Bericht enthält zwei Teile, nämlich den Bericht über den Justizrat selber und den Bericht über die Gerichtsbehörden. Der Bericht über den Justizrat umfasst die Periode ab 1. Juli 2007, also anderthalb Jahre, der Bericht über die Gerichtsbehörden das Kalenderjahr 2008. Drittens: Es darf festgestellt werden, dass es dem Justizrat von Anfang an gelungen ist, sich zu einem gut funktionierenden Organ zu etablieren, was sicher nicht einfach war, da keine Vorgaben bestanden und da wegen verschiedener Neuerungen der Justizrat gleich zu Beginn vor grossen Aufgaben stand. Ich erinnere an die Wahl der Friedensrichter und der Beisitzer der neuen Friedensgerichtskreise. Viertens: Der Justizrat hat seine Aufsicht über das Justizwesen auftragsgemäss wahrgenommen und dort, wo Handlungsbedarf bestand, Schritte in die Wege geleitet, zum Beispiel durch befristete Ernennungen. Fünftens: Der Justizrat schreibt, dass die Organisation und die Tätigkeit der Gerichtsbehörden insgesamt zufriedenstellend sind: «satisfaisant». Dies ist nicht als zufriedenstellend oder genügend gemäss einer Skala eines Schulzeugnisses zu verstehen, sondern es darf gesagt werden, dass die Freiburger Justiz im Grossen und Ganzen gut funktioniert. Sechstens: Der Bericht verweist aber auch auf Schwachstellen, insbesondere auf Gerichte, in denen nach wie vor grosse Rückstände in der Behandlung und Erledigung von Fällen bestehen oder im Jahr 2008 bestanden. Dies betrifft die Sozialversicherungskammer des Kantonsgerichts und die Bezirksgerichte Greyerz und Broye. Für diese Gerichte sind in der Zwischenzeit Massnahmen personeller Art durch Schaffung zusätzlicher Richterstellen getroffen worden. Es ist zu hoffen, dass diese Massnahmen nun greifen. Siebtens: Eine gut funktionierende Justiz ist ein Grundpfeiler eines Rechtsstaats. Die Justizkommission ersucht den Staatsrat und den Grosse Rat, Budgetbegehren für die Erhöhung von Richterstellen jeweils wohlwollend zu prüfen. Achters: Die Justizkommission gratuliert dem Justizrat für seine Bestre-

<sup>1</sup> Rapport pp. 581ss.

bungen, den Richtern Weiterbildungsmöglichkeiten zu bieten. Diese Weiterbildungsmöglichkeiten sind eminent wichtig, angesichts ständig wechselnder Gesetze. Neuntens: Zum Schluss sei dem Justizrat und den Richterinnen und Richtern der verschiedenen Instanzen, den Gerichtschreiberinnen und Gerichtschreibern und den übrigen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern der Justiz für ihre qualitativ hochstehende Tätigkeit gedankt. Die Justizkommission beantragt, vom Jahresbericht des Justizrates gemäss Artikel 151, Absatz 2 des Grossratsgesetzes Kenntnis zu nehmen.

**de Weck Antoinette, présidente du Conseil de la magistrature.** Je tiens à remercier le rapporteur pour ses paroles encourageantes. Effectivement, vous avez sous les yeux, le premier rapport du Conseil de la magistrature. Le Conseil a travaillé pendant 18 mois d'arche-pied.

Lors de notre rencontre avec la Commission de justice, il nous a été fait mention qu'il manquait dans notre rapport une certaine analyse de notre travail. Je vais tenter de faire une brève analyse du travail du Conseil de la magistrature et un bilan par rapport à ce qui existait précédemment.

Le Conseil de la magistrature a comme tâche exclusive de veiller au bon fonctionnement de la justice, tâche qu'il exerce lors des élections et dans la surveillance des autorités judiciaires. Contrairement au Tribunal cantonal, il n'est pas autorité de recours. Il jouit donc de plus d'indépendance, sans risquer d'interférer dans les compétences du juge. Cette indépendance lui donne la liberté d'inspecter plusieurs fois par année une autorité qui connaît des difficultés. C'est ce qu'il a fait pour deux tribunaux de districts à savoir la Broye et la Gruyère, une justice de paix, la Gruyère, et le Tribunal cantonal administratif. Le Conseil de la magistrature est non seulement le réceptacle des doléances contre le pouvoir judiciaire, mais aussi des demandes de ce pouvoir. Il peut ainsi soutenir celles qui lui sont présentées par des tribunaux pour augmenter des postes ou pour des nominations temporaires. C'est ce qu'il a fait pour le Tribunal cantonal, cour des assurances sociales, le tribunal de la Broye et de la Gruyère et les nominations temporaires pour la Sarine. Le Conseil de la magistrature se réunit deux fois par mois. Il est donc une table ronde constituée des représentants de tous les milieux actifs dans le milieu judiciaire et des trois pouvoirs. De par la fréquence de ses séances et de par sa composition, il évite qu'une affaire reste en suspens ou qu'elle soit renvoyée d'une autorité à une autre. Toutes les parties en sortent gagnantes. Les magistrats se sentent plus écoutés et mieux épaulés dans leurs demandes et le conseiller d'Etat pourra s'appuyer sur l'avis du Conseil pour refuser une demande ou au contraire la présenter au Conseil d'Etat. Le fait que le Conseil soit composé de membres extérieurs au pouvoir judiciaire, à savoir un avocat, un professeur et une députée, donne à la décision un caractère plus objectif que si elle émanait d'une autorité formée uniquement de juges. Les autorités judiciaires et les avocats l'ont bien compris, car il est devenu courant que nous recevions des copies de courrier dans des affaires qui pourraient nous concerner. Cette composition facilite aussi les rapports avec la Commission

de justice, rapports que je qualifierais de très bons. La Commission de justice est aussi soucieuse du bon fonctionnement de la justice et s'adresse facilement au Conseil de la magistrature lorsqu'il lui paraît que des mesures doivent être prises, ce qui a été le cas pour les justices de paix, la cour des assurances sociales. Dans les deux cas, le Conseil a travaillé en accord avec la Commission de justice.

En ce qui concerne les avantages par rapport au système précédent, j'en citerai deux: le premier c'est le plus de transparence dans les élections, même si la composante politique demeure présente du fait que le Grand Conseil est autorité d'élection. Le deuxième avantage est que toutes les autorités sont maintenant sous la surveillance du Conseil de la magistrature, y compris le Tribunal cantonal et le Ministère public. Les désavantages: pour l'instant je n'en vois qu'un, c'est la longueur de la procédure des élections. Il se passe souvent deux à trois mois entre la mise au concours et l'élection. En outre, les élections sont dépendantes des séances du Grand Conseil et il y a de longues périodes où aucune élection ne peut être prévue. La procédure de réélection avait aussi montré ses limites et heureusement le Grand Conseil a modifié et a trouvé une forme plus simplifiée pour éviter les élections uninominales.

## Elections

(Résultats du 4<sup>e</sup> tour de scrutin)

### Un-e suppléant-e auprès du tribunal d'arrondissement du Lac

Bulletins distribués: 93; rentrés: 91; blanc: 0; nul: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élu-e pour une durée indéterminée *M. Andreas von Känel* par 57 voix.

*M. Thomas Schick* a obtenu 34 voix.

### Un-e suppléant-e auprès du tribunal d'arrondissement de la Broye

Bulletins distribués: 93; rentrés: 93; blanc: 1; nul: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Ont obtenu des voix MM. Claude Jabornigg: 36; Dominique Corminbœuf: 33; M<sup>me</sup> Huguette-Mélanie Scherrer: 23.

**Le Président.** Etant donné qu'aucun candidat n'a atteint la majorité absolue des bulletins valables, nous allons procéder à un cinquième tour. Pour ce cinquième tour de scrutin la personne qui a obtenu le moins de voix et qui est donc éliminée de l'élection est M<sup>me</sup> Huguette-Mélanie Scherrer. Restent éligibles MM. Dominique Corminbœuf et Claude Jabornigg. Les bulletins sont déclarés nuls s'ils contiennent plus d'un seul nom, un autre nom que celui des deux personnes que je viens de vous mentionner. Je vous rappelle que le préavis du Conseil de la magistrature propose MM. Dominique Corminbœuf et Claude Jabornigg par ordre

alphabétique. Le préavis de la Commission de justice propose quant à lui la candidature de M. Dominique Corminboeuf.

J'ouvre la discussion sur cette élection. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. M<sup>me</sup> et MM. les Scrutateurs, vous pouvez distribuer les bulletins de vote.

## Rapport d'activité pour 2008

CONSEIL DE LA MAGISTRATURE (*SUITE*)

**Kaelin Murith Emmanuelle** (*PDC/CVP, GR*). Le groupe démocrate-chrétien prend acte du premier rapport du Conseil de la magistrature et remercie ses auteurs pour le nombre et la qualité des informations fournies. Le rapport est clair et il permet de se rendre compte de l'activité déployée et du bon fonctionnement général du système judiciaire. Nonobstant l'absence d'analyse comparative entre le nouveau et l'ancien système, analyse que nous aurions souhaitée, nous pouvons relever les points positifs du nouveau système qui ont été développés tout à l'heure par M<sup>me</sup> la Présidente du Conseil de la magistrature.

Au niveau du fonctionnement, nous faisons part de notre inquiétude quant au choix du lieu pour le Tribunal cantonal réunifié, choix de la compétence du Conseil d'Etat qui ne rencontre pas, pour différentes raisons qui à notre sens semblent justifiées, l'assentiment des principaux intéressés. Nous regrettons cet état de fait et nous nourrissons des regrets à cet effet.

Avec ces quelques considérations, nous accepterons ce rapport.

**Peiry-Kolly Claire** (*UDC/SVP, SC*). Au vu du nombre de rapports reçus en l'espace de quelques jours, il va de soi que la présentation du premier rapport d'une nouvelle institution, en l'occurrence le Conseil de la magistrature, a un attrait particulier dans sa globalité. C'est donc avec un attrait particulier que le groupe de l'Union démocratique du centre en a pris connaissance. A la lecture de ce rapport, il ressort un bon fonctionnement général de notre justice. Par ailleurs, l'initiative du Conseil de la magistrature au niveau formation de nouveaux magistrats, tout comme la formation continue des magistrats, ne pourront que renforcer ce fonctionnement à satisfaction. A cela, on peut ajouter le renforcement à la cour des assurances sociales, de par les deux élections récentes, ce qui permettra à cette cour de combler les importants retards.

Quelques considérations de la part de notre groupe. Les justices de paix: certaines cumulent des heures supplémentaires et demandent un réexamen de leur taux d'activité et de celui du personnel. Il est pris acte qu'un groupe de travail étudie cette requête et qu'il va faire des propositions détaillées pour une première amélioration rapide du système. La question s'est posée de savoir si le Grand Conseil a effectivement vu juste en élisant certains juges de paix à temps partiel. De plus, il est regrettable que le système informatique Tribuna ait manqué lors de la mise en place de la nou-

velle organisation des justices de paix, d'où des heures supplémentaires inévitables.

Sous le chapitre «Privation de liberté à des fins d'assistance», il est pour le moins surprenant, voire inadmissible de constater que la direction de l'Hôpital de Marsens a libéré des personnes sans transmettre le dossier aux autorités de placement ou je cite: «dans les cas d'urgence, sans avoir pris l'avis de l'autorité de placement». Notre groupe a pris acte que le président de la Commission a attiré l'attention de la direction de l'hôpital de Marsens sur son incompétence pour ordonner la libération d'une personne placée. Il en va de la crédibilité de l'hôpital de Marsens dans de telles situations. Les dossiers doivent impérativement suivre à qui de droit.

Le Tribunal cantonal souhaite la fusion des sections civiles, pénales et administratives dans des délais appropriés et ceci dans le but d'une meilleure organisation du tribunal. A ce sujet, le bâtiment de l'ancien couvent des Augustins est-elle la bonne solution? C'est le point d'interrogation. En effet, notre groupe a pris acte des craintes des juges selon lesquels ce «couvent» ne répond pas aux exigences de fonctionnement du Tribunal cantonal.

La partie statistique reflète la charge de travail et ceci à tous les échelons ayant trait à l'activité judiciaire.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre se rallie à l'avis de la Commission de justice et propose de prendre acte de ce rapport. Il remercie le Conseil de la magistrature pour ce premier rapport.

**Geinoz Jean-Denis** (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical remercie le Conseil de la magistrature pour le travail important qu'il a accompli depuis sa mise en place voilà 18 mois. Au sujet des problèmes relevés dans les tribunaux d'arrondissement de la Broye et de la Gruyère, il a soutenu les demandes de ces tribunaux avec deux demi-postes supplémentaires. Il en est de même avec la cour des assurances sociales qui accuse un retard important dans le traitement des affaires en cours. Le Conseil de la magistrature suit attentivement l'évolution de ces tribunaux en y effectuant des inspections supplémentaires. Quant aux justices de paix, le Conseil de la magistrature a également réagi face aux difficultés soulevées suite à leur mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Un groupe de travail a été constitué à ce sujet au début 2009.

Enfin, avec le concours de sa Conférence des présidents et des juges d'instruction, on peut relever qu'il a mis sur pied une formation interne sous la forme de coaching des nouveaux magistrats. Il a en outre incité les nouveaux magistrats à suivre la formation dispensée par les universités de Lucerne et de Neuchâtel.

Le groupe libéral-radical revient sur la localisation du futur Tribunal cantonal sur le site des Augustins. Il regrette qu'une solution acceptable par toutes les parties, dont les futurs occupants, n'ait pas été recherchée et estime que des propositions alternatives auraient dû être présentées. Je vous invite à prendre acte de ce rapport et vous remercie de votre attention.

**Mauron Pierre** (*PS/SP, GR*). Ce premier rapport est bien rédigé, exhaustif, et donne une bonne critique de l'exercice 2008 pour la justice fribourgeoise. En soi, le groupe socialiste tient à remercier le Conseil de la magistrature pour son travail. Toutefois, le groupe socialiste regrette l'absence d'un élément de taille dans ce rapport, à savoir l'arrêt rendu par le Tribunal fédéral le 6 juin 2008 concernant une question d'incompatibilité entre une fonction de juge et une fonction administrative. Lorsqu'un nouvel organe est créé et débute son fonctionnement, il est nécessaire qu'il se fasse une place, y compris juridiquement. Hormis la question de fond tranchée en défaveur du Conseil de la magistrature qui avait choisi d'adopter une politique plus restrictive pour ces questions d'incompatibilité, le Tribunal fédéral a surtout examiné plusieurs autres points.

Tout d'abord si le Conseil de la magistrature était valablement et légalement constitué. Il a répondu oui. Si la procédure et le droit d'être entendu avait été respecté. Il a également répondu par l'affirmative. Ensuite, il a également examiné si le Conseil de la magistrature avait le droit de rendre des décisions de dernière instance cantonale. Il a aussi répondu oui. En résumé, cet arrêt du Tribunal fédéral assied la place du Conseil de la magistrature dans la justice fribourgeoise et a fait en sorte aussi d'améliorer la procédure d'élection pour ces questions d'incompatibilité, de sorte qu'il aurait été judicieux également de le mentionner dans les divers.

**Le Rapporteur.** Je remercie tous les intervenants et je n'ai rien à ajouter.

**de Weck Antoinette, présidente du Conseil de la magistrature.** Je tiens tout d'abord à remercier tous les intervenants pour leurs paroles positives et vous assurer que le Conseil de la magistrature continuera à remplir ses tâches sur la ligne qu'il a tracée depuis ses 18 premiers mois.

Je ferai juste une remarque concernant l'intervention de notre collègue M. Mauron en ce qui concerne le fameux arrêt du Tribunal fédéral. Effectivement, le Conseil de la magistrature aurait dû mentionner cet arrêt du Tribunal fédéral, même si cet arrêt n'apporte qu'une interprétation divergente de l'article 48 LOJ qui interdit expressément aux juges de paix d'exercer tout autre activité administrative. Le Conseil de la magistrature a fait une interprétation stricte de cette disposition qui est conforme au texte de la loi. Le Conseil estimait qu'il ne lui revenait pas de modifier la loi, mais bien au Grand Conseil, ce qui va d'ailleurs être prochainement fait avec la révision de cette loi.

Quant à l'autre aspect de cette décision, à savoir la reconnaissance par le Tribunal fédéral du caractère définitif de la décision, il a constitué le premier pas, puisque maintenant c'est une disposition de la loi sur le Conseil de la magistrature qui le prévoit, suite à la modification de cette dernière lors de l'adoption de la loi d'adaptation à la loi sur le Tribunal fédéral.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Comptes généraux de l'Etat pour 2008

AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET CONSTRUCTIONS

**Krattinger Ursula** (*PS/SP, SE*), **rapporteuse.** Die Rechnung 2008 der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion weist einen Ausgabenüberschuss von 21 Millionen Franken im Vergleich zum Budget aus. Dies ist folgendermassen zu erklären: Unter dem Konto 3815 «Unterhalt Kantonalstrassen» wurde eine Rückstellung von 10 Millionen Franken getätigt. Zusätzlich wurden 1,7 Millionen Franken für die Sanierung der Pila zurückgestellt. Auch wurden zusätzliche Abschreibungen getätigt, welche in der laufenden Rechnung zu erkennen sind, wie 3 Millionen für die Umfahrungsstrasse von Bulle und 1,3 Millionen für die Subventionen der OS-Schulhäuser, von welchen dann hoffentlich auch die Gemeinde Plaffeien profitieren kann. Die Investitionsausgaben stimmen mit dem Budget überein. Die Einnahmen liegen deutlich unter dem Voranschlag, nämlich fast 13 Millionen Franken. Der wichtigste Grund ist, dass weniger Bundessubventionen bezahlt wurden als budgetiert. Was das Personal angeht, waren 388,17 Stellen budgetiert, effektiv besetzt waren 382,37. Es gilt zu bemerken, dass die Personaldotation im Strassen- und Brückendepartement wieder fast vollständig ist. Auch wurde in diesem Service eine Neuorganisation durchgeführt und umgesetzt.

**Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Je remercie M<sup>me</sup> la Rapporteuse pour son rapport détaillé et je n'ai rien d'autre à ajouter.

## Elections

(Résultats du 5<sup>e</sup> tour de scrutin)

**Un-e suppléant-e auprès du tribunal d'arrondissement de la Broye**

Bulletins distribués: 90; rentrés: 88; blanc: 0; nul: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu pour une durée indéterminée M. *Claude Jabornigg* par 49 voix.

M. Dominique Corminbœuf a obtenu 39 voix.

## Comptes généraux de l'Etat pour 2008

AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET CONSTRUCTIONS  
(SUITE)

**Binz Joseph** (*UDC/SVP, SE*). Auf Seite 296/297 «Autobahnamt» figuriert ein Minussaldo von 1 128 000 Franken. Nach meinem Wissen arbeiten die Kantone seit dem 1.1.2008 für die Eidgenossenschaft für den Unterhalt der Autobahnstrecken in ihrem Kanton. Hierfür musste auch unser Kanton dem Bund eine ver-

bindliche Offerte unterbreiten. Der grosse Unterschied unter 314.301 «Baulicher Strassenunterhalt» figuriert mit 1,5 Millionen ein Minus. Daher meine Frage an den Staatsrat. Da doch der Bund für den Unterhalt der Autobahnen verantwortlich ist: Wie kommt dieses Defizit von 1,5 Millionen zu Stande? Wurde vom Kanton zu wenig offeriert? Ich danke dem Staatsrat im Voraus für seine Antwort.

**Krattinger Ursula (PS/SP, SE), rapporteure.** Die Frage richtet sich an Herrn Staatsrat Godel. Ich lasse ihn antworten.

**Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Je réponds à M. le député Josef Binz que par rapport à cette position, les factures restantes antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2008 étaient plus importantes qu'estimées. Il y avait des factures de l'année 2007 qui n'avaient pas été payées. Elles ont été payées durant l'année 2008.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2008

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

**Krattinger Ursula (PS/SP, SE), rapporteure.** Pas de remarque.

**Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Pas de remarque.

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC).** Réduire les délais, respectivement simplifier les procédures pour l'obtention d'un permis de construire constitue une mesure de promotion de l'économie en tout temps. Cela l'est encore plus en période de difficulté économique, comme nous risquons de le vivre à fin 2009 et en 2010 dans ce domaine. Une telle démarche qui ne coûte rien ou presque rien en fonction du personnel qu'il faudrait éventuellement engager en plus, peut aussi être considérée comme une mesure de relance. J'ai deux questions à vous poser M. le Commissaire.

Pouvez-vous nous dire à combien s'élève le temps moyen pour obtenir un permis de construire depuis la date du dépôt?

Je sais que certaines petites communes ne sont pas nécessairement dotées du personnel pour répondre à une procédure restreinte. Est-ce que le canton serait prêt à fournir une aide dans ce domaine, une aide aux communes qui n'auraient pas le personnel compétent pour répondre à ces demandes restreintes?

**Mutter Christa (ACG/MLB, FV).** J'ai une petite interrogation concernant les priorités dans la rédaction de ce rapport. On y apprend que la Direction tient

une séance par semaine, qu'on y traite les dossiers et qu'on y prend des décisions. On apprend aussi que M. le Commissaire du gouvernement s'est rendu le 17 mai 2008 à une manifestation. Il y a donc beaucoup de détails sur la vie de la Direction.

En ce qui concerne les grands dossiers, le contournement de Bulle est traité en 12 ou 13 lignes et comporte une phrase qui dit que ce projet va coûter d'avantage que prévu. Est-ce que M. le Commissaire pense que l'on a déjà assez parlé des grands dossiers et qu'il suffit donc de les mentionner de façon extrêmement laconique dans le rapport de la Direction? Serait-il possible de mentionner de manière plus explicite les dossiers qui ont occupé l'année de la Direction?

**Krattinger Ursula (PS/SP, SE), rapporteure.** Was die Frage von Herrn Schorderet betrifft wegen den Baubewilligungen: Über die Dauer und das Personal in den kleinen Gemeinden haben wir in der Geschäfts- und Finanzprüfungskommission nicht gesprochen. Die Prioritätensetzung im Rechenschaftsbericht ist direkt eine Frage an den Staatsrat.

**Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Tout d'abord je réponds à M. le Député Edgar Schorderet sur la question de la réduction des délais. Bien sûr qu'il est économique de réduire les délais, mais que faut-il faire pour les réduire? Il faut tout d'abord avoir d'excellents dossiers. Quand les dossiers sont parfaits, c'est extrêmement rapide. Les dossiers se divisent grosso modo en trois tiers. Un tiers des dossiers sont parfaits et sont traités en moins d'un mois. Il y a un tiers des dossiers qui sont à moins de 60 jours et il y a un tiers des dossiers qui font plus de 60 jours. La problématique que nous constatons aujourd'hui est qu'il y a de plus en plus de recours et lorsqu'il y a instruction, évidemment ça se prolonge.

On a souvent des remarques ou des critiques sur la longueur des procédures pour les PAL. Durant ces dix dernières années, la longueur des procédures des PAL (moyenne prise sur dix ans pour cent plans d'aménagement locaux/PAL) est sauf erreur de 87 mois. Sur ces 87 mois, les dossiers passent 27 ou 27,5 mois dans les services de l'Etat. Le reste du temps, ils sont dans les communes concernées. J'ai aussi souvent des revendications: «M. le Conseiller, il y a tel et tel dossier» et lorsqu'on l'examine, ce n'est pas toujours ce que l'on nous raconte. La réalité c'est quand on examine le dossier. Il faut un certain temps. C'est souvent des dossiers incomplets. Rassurez-vous: il y a une enquête des Chambres du commerce, sauf erreur, où il a été démontré que l'administration fribourgeoise était la meilleure en Suisse romande.

La deuxième question de M. le Député Schorderet concerne les procédures restreintes dans les communes qui ne sont pas équipées: l'Etat peut-il leur donner un coup de main? Dans ce domaine, il y a une volonté de responsabiliser les communes et dans le règlement d'exécution que nous sommes en train d'établir, qui va partir en consultation, on donne d'avantage de responsabilités aux communes. Nous souhaitons que les communes prennent cette responsabilité. C'est l'objectif.

Ceci a été dit dans cette enceinte lors de l'examen de la loi sur l'aménagement du territoire. Je suis persuadé que les communes joueront ce rôle. Nous ferons certainement des assemblées d'information, mais on ne peut pas, d'une part, donner la responsabilité aux communes et, d'autre part, mettre le personnel à disposition pour traiter les dossiers. Ce serait incohérent.

En ce qui concerne les questions ou les remarques de M<sup>me</sup> la Députée Mutter, je prends acte de ses considérations. Je dis simplement que le dossier H189 est traité à deux endroits: sous «Secrétariat général» d'une part, sous «Ponts et chaussées», d'autre part. J'aimerais aussi vous dire que ce dossier lourd et important que nous regrettons a été traité par la Commission des finances et de gestion qui est une commission d'enquête. Nous aurons tout le loisir d'examiner son rapport, respectivement les conclusions.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

## Comptes généraux de l'Etat pour 2008

### ECONOMIE ET EMPLOI

**Berset Solange (PS/SP, SC), rapporteure.** Les résultats des comptes 2008 de la Direction de l'économie et de l'emploi nous indiquent des charges pour 279 491 785 francs et des revenus pour 108 464 655 francs. Ainsi l'excédent de charges est de 171 027 000 francs, soit une différence de 9,158 millions. Il est à relever que plusieurs provisions ont été prévues dans ces comptes de l'année 2008, soit sous le centre de charges 3500 «Secrétariat général», position 380.007, avec 5 millions pour les remontées mécaniques; au centre de charges 3505 «Promotion économique», également sous la position 380.007, il y a 3 millions de provisions pour des éventuelles pertes sur caution et, sous le même centre de charges, à la position 380.100, il y a un montant de 1 499 300 francs, qui correspond au solde du fonds de la nouvelle politique régionale au 31 décembre 2008. Ce fonds a été créé en 2008.

Pour les postes de travail, nous constatons qu'il y a 9,36 équivalents plein-temps de moins que prévu au budget. Ces postes en moins se situent dans le domaine de la formation puisque certaines classes n'ont pas pu être ouvertes pour la formation professionnelle. Dans d'autres services, des vacances, entre les mises au concours et l'entrée en vigueur des nouveaux postes de travail, ont été plus importantes que prévu. De manière générale, pour les Hautes écoles spécialisées, on constate que les revenus sont plus importants que les charges.

Au poste «Secrétariat général» 3500, je précise que sous la position 361.000 seul un montant de 17 000 francs a été utilisé pour les participations aux frais de conférences. Le montant de 70 000 francs concernait le Mitteland et M. le Conseiller nous a informés que cette Conférence allait être dissoute.

Au centre de charges 3505 «Promotion économique», on constate que certains montants mis au budget n'ont pas été utilisés ou l'ont été sous d'autres positions.

C'est encore en fait la difficulté d'être précis dans les budgets et comptes puisque cela découle de l'application de la nouvelle politique régionale et de sa mise en place; ceci va se régulariser au fil de l'utilisation. D'autre part, bien évidemment, il y avait des montants prévus pour subventionner certains projets de nouvelle politique régionale. Or ces subventions ne peuvent être versées que pour autant que les projets ont bien été déposés. C'est pour cela que les montants prévus au budget n'ont pas été utilisés en 2008.

Au 318.101, sous le même centre de charges «Prestations de tiers pour l'antenne fribourgeoise de la Coopérative romande de cautionnement», il y a le montant de 37 875 francs qui n'était pas prévu au budget car la Coopérative de cautionnement s'est créée après l'élaboration du budget 2008.

Au centre de charges 3510 «Service public de l'emploi», on constate une baisse de 6,78% par rapport au budget, soit environ 345 000 francs. A la position 301.100, on constate que 2,3 équivalents plein-temps n'ont pas été utilisés. C'est essentiellement en lien avec les postes d'inspecteurs du travail repourvus après une vacance plus longue que prévue. Aux positions 362.055 et suivantes, on constate que près de 4 millions n'ont pas été versés au titre de subventions. Nous avons demandé quelles en étaient les raisons? En fait, la réponse est que les conseillers en personnel des ORP décident de l'attribution ou du refus d'une mesure cantonale à un demandeur d'emploi en fin de droit selon les normes fixées par la loi. En fait, les ORP n'ont aucune compétence d'en revoir la validité, ceci étant du ressort de la Commission cantonale de l'emploi. Afin d'éviter que s'instaure un phénomène de chômage récurrent, une réorientation des mesures de la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs (LEAC) a eu lieu, en 2005 – nous l'avons traitée ici – et le Service public de l'emploi nous a informés que toutes les demandes remplissant les critères ont été accordées. Le fonds de l'emploi se situe à 11 millions à la fin de l'année 2008.

Au 3542.1 «Service de la formation professionnelle», je rappelle ici qu'il y a eu le changement de financement intervenu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 de la part de la Confédération qui, dorénavant, se base sur un système forfaitaire par personne et non plus en proportion des frais effectifs; cela fait quelques modifications.

Aux positions 375.041 et 470.041 «Subventions fédérales pour associations professionnelles», la différence par rapport au budget 2008 est due au subventionnement du projet d'agrandissement de l'Ecole professionnelle, «Boucle» sur le site Derrière-les-Remparts, dont les travaux ont pris du retard. Maintenant, c'est parti et cela va être corrigé.

A l'Ecole des métiers, centre de charges 3542.6, il y a 4,023 millions de plus que prévu au budget. Ceci provient essentiellement du poste 660.004 «Subventions fédérales» qui accuse un manque de 3,8 millions puisque ce subventionnement est versé en fonction de l'avancement des travaux de construction et que, vous le savez, la construction de l'Ecole des métiers a connu un certain retard.

Au 3570 «Service des transports et de l'énergie», à la position 380.007, il y a un versement de 456 663 francs aux provisions pour subventions afin d'honorer les

versements en attente concernant les programmes de subventions dans le domaine de l'énergie.

Au 564.009, nous avons déjà voté le crédit complémentaire de 1,1 million lors de la dernière session du Grand Conseil.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Je remercie M<sup>me</sup> la Rapporteuse pour son rapport très complet. Je n'ai rien à ajouter pour l'instant.

**Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC).** J'avais deux questions à poser. M<sup>me</sup> la Rapporteuse a déjà répondu à une. Il me resterait une question concernant le chapitre 3510 «Service public de l'emploi». Je n'ai pas trouvé de traces ni dans le rapport du Conseil d'Etat, ni dans les comptes 2008 du mandat de prestations à l'Association fribourgeoise de contrôle qui, je le rappelle, concerne les inspecteurs du travail au noir dans la construction. Merci, Monsieur le Commissaire du gouvernement, de m'indiquer dans quel compte figure cette dépense?

**Berset Solange (PS/SP, SC), rapporteure.** Je cède directement la parole à M. le Commissaire du gouvernement. Sauf erreur, cela doit être sous le 318.000 «Prestations de services par des tiers».

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** M<sup>me</sup> la Rapporteuse a très justement dit que c'est la rubrique 318.000. Le mandat de prestations pour cette commission paritaire de contrôle figure dans ce compte pour un montant de 165 000 francs. Comme vous le savez, on a vraiment délégué une partie de cette inspection pour le travail au noir à cette commission paritaire de contrôle, notamment gérée par la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs. C'est donc dans cette rubrique.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2008

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

**Berset Solange (PS/SP, SC), rapporteure.** Beaucoup d'informations sont données sous les nombreuses activités des services de la Direction de l'économie et de l'emploi.

Je relèverais seulement que la nouvelle loi sur la Haute école, dont les travaux avaient été interrompus par le Conseil d'Etat au vu des incertitudes qui demeuraient quant au type de gouvernance des Hautes écoles, eh bien, ce projet a été remis aux Directions concernées à la fin 2008 et que le Grand Conseil en sera saisi peut-être encore cette année.

Je n'ai pas d'autres informations, M. le Président.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Je n'ai rien à ajouter pour l'instant et je suis prêt à répondre à d'éventuelles questions.

**Romanens-Mauron Antoinette (PS/SP, VE).** J'interviens ici au nom du groupe socialiste sur les questions relatives au fonds de l'emploi, particulièrement concernant les bénéficiaires en fin de droit (les jeunes, les femmes) et de manière générale sur les chiffres du fonds de l'emploi.

Je soulignerais que les informations ne sont pas faciles à trouver parce que les huit petites lignes qui concernent les demandeurs d'emploi en fin de droit nous donnent relativement peu de précisions.

Je vais d'abord débiter par les jeunes. En novembre, lors de l'examen du budget 2009, M. le Conseiller d'Etat a affirmé avec force et conviction que le Conseil d'Etat ne remettrait pas en cause les semestres de motivation (les fameux SEMO) et que, au contraire, la formation professionnelle des jeunes était une préoccupation prioritaire. Nous voulons volontiers croire à cette déclaration. Cependant, comment se fait-il que des associations organisatrices de mesures actives du marché du travail, spécifiquement les SEMO, n'ont pas encore de mandat clair d'une durée pluriannuelle sur des modèles d'autres associations subventionnées par l'Etat pour diverses tâches et avec lesquelles l'Etat conclut des mandats de prestations par exemple triannuels? Comment gérer une telle situation qui produit de l'insécurité, confine ces associations à prendre des mesures de licenciement? Sans réserves, elles ne peuvent assurer des salaires qu'elles doivent cependant verser car elles ont signé des conventions collectives. Cette imprévisibilité devient contre-productive et se répercute indubitablement sur la qualité des mesures. Si, en ce moment, le chômage des jeunes n'est plus un phénomène très lancinant il peut le devenir car vous connaissez les influences de la conjoncture aussi sur ce chômage des jeunes. Nous ne sommes hélas pas au pic de ces difficultés et si aujourd'hui les chiffres n'ont rien d'alarmants encore, notre responsabilité politique est bien de prévoir ces difficultés pour trouver des pistes pour notre jeunesse.

En ce qui concerne les bénéficiaires en fin de droit, on constate qu'en 2008 ils ont diminué à peu près de 100 personnes, ce qui totalise 667 personnes. Si une petite moitié, environ 40%, reste inscrite comme demandeurs d'emploi alors que l'autre moitié disparaît des statistiques, il est cependant inquiétant de savoir que beaucoup de ces personnes ne bénéficient d'aucune mesure et que ces mesures sont d'une durée très courte puisque le rapport du Conseil d'Etat nous signale qu'elles durent environ deux mois et demi en moyenne.

Les femmes constituent à ce qu'il paraît – je n'ai pas trouvé dans ce rapport ces précisions – un plus grand pourcentage parmi ces personnes en fin de droit. Alors qu'elles ont déjà épuisé toutes les mesures de formation, les mesures qualifiantes de deux mois et demi ne risquent de représenter pour elles qu'une nouvelle forme d'emploi temporaire ou d'emploi précaire. Nous pensons particulièrement au secteur du nettoyage qui profite abondamment de ces situations-là.

Les montants du fonds nous posent également question. Cette année les programmes qualifiants auprès

des communes ont diminué de 160 000 francs, ceux auprès du canton de 110 000, auprès des associations de 600 000 et auprès des entreprises de 160 000 francs. Donc, cela représente à peu près 1 million de diminution de l'attribution de ces montants. Si les personnes ont baissé de 10%, on constate que la proportion de baisse du fonds est nettement plus importante et cela m'inquiète parce que, en fait, les personnes bénéficiaires au bout du compte souffrent de ces situations. Cela augmente la réserve du fonds de l'emploi avec trois phénomènes conjugués: la diminution des personnes mais aussi la diminution des mesures accordées à ces personnes, la diminution de leur durée et la diminution de la moyenne des salaires.

Ma dernière remarque concernera la situation actuelle et la forte demande de chômage partiel. Cette forme de chômage peut certes représenter un soulagement pour les entreprises et pour l'employeur mais a des conséquences sur les employés qui bénéficient de ces mesures.

En conclusion, je pense que le groupe socialiste va se soucier d'une révision des critères durant la révision de la loi et qu'il continuera de rester sur son doute quant à l'utilisation adéquate du fonds du chômage.

**Cotting Claudia** (PLR/FDP, SC). Au chapitre du Service de la formation professionnelle vous parlez, au point 2.2, de l'événement particulier, c'est-à-dire du repli et de l'arrêt des travaux sur le chantier de l'Ecole des métiers. Combien a coûté l'arrêt des travaux, le repli des machines et des grues, s'il-vous-plaît?

**Tschopp Martin** (PS/SP, SE). Die Arbeitslosenquote in unserem Kanton bewegte sich in den ersten vier Monaten dieses Jahres zwischen 3,2 und 3,6 Prozent der erwerbstätigen Bevölkerung. Jugendliche sind von konjunkturellen Schwankungen der Wirtschaft stärker betroffen als andere Alterskategorien. Deshalb liegt die Arbeitslosenquote der 15- bis 24-Jährigen, aber auch jene der 25- bis 29-Jährigen vergleichsweise über jener der älteren Bevölkerung. Der Kampf gegen die Jugendarbeitslosigkeit gehört meines Erachtens deshalb zu den Prioritäten des Staatsrats im Bereich der Bekämpfung der Arbeitslosigkeit. Ich habe deshalb folgende Fragen an den Volkswirtschaftsdirektor: Hat der Staatsrat eine Strategie, wie er der zunehmenden Jugendarbeitslosigkeit begegnen will? Und falls ja: Welche Massnahmen sind neben den bereits im Tätigkeitsbericht formulierten Massnahmen in Vorbereitung und wie und mit welchen Mitteln werden diese umgesetzt?

**Berset Solange** (PS/SP, SC), **rapporteuse**. Je remercie tous les intervenants.

Pour l'intervention de M<sup>me</sup> Romanens, j'avais donné quelques explications dans le cadre de mon rapport. Bien évidemment, je ne peux pas répondre aux autres questions.

Pour répondre à M<sup>me</sup> Cotting, on a discuté de ce montant. Il me semble que c'est un peu plus de 200 000 francs, mais je vais laisser répondre le commissaire du gouvernement.

Ensuite pour M. Tschopp, je laisserai M. le Conseiller d'Etat répondre.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi**. Merci beaucoup pour les différentes interventions. J'essaie de répondre aux questions comme suit.

Tout d'abord, M<sup>me</sup> la Députée Romanens a souligné le problème des licenciements dans le contexte du SEMO. J'ai été informé d'un licenciement de trois collaborateurs à la fin mars par REPER. J'ai dit au responsable que c'était une décision prématurée puisque le Service public de l'emploi a dit aux responsables que les SEMO du canton pourraient compter sur le soutien des autorités de l'assurance-chômage dès l'automne de cette année et que les mandats de prestations seraient conclus avec eux. J'ai indiqué au chef du Service public de l'emploi de signer rapidement les mandats de prestations afin que les SEMO soient fixés sur leur budget de l'année prochaine. Si on a un peu de retard c'est en raison de l'adaptation de la structure des SEMO pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs. C'est la raison pour laquelle ces mandats de prestations n'ont pas encore été signés. Je relève d'ailleurs que, vu le développement de la situation économique, les SEMO auront beaucoup à faire ces prochains mois en tout cas.

Le deuxième thème est les SEMO au sens strict du terme. En fait, le Conseil d'Etat a toujours dit que les SEMO sont un instrument important pour l'intégration professionnelle des jeunes en difficulté. C'est un instrument qui a fait ses preuves. Il y a des réflexions concernant l'adaptation des structures pour encore mieux répondre aux besoins. D'ailleurs, les directeurs concernés m'ont soumis à fin avril des propositions concrètes qui tendent à une séparation des SEMO et des semestres d'évaluation et, bien évidemment, d'y inclure ce nouveau système de «keys management». La commission qui a été instituée par le Conseil d'Etat, sous la présidence de l'ancien conseiller d'Etat M. Grandjean, a remis son rapport dernièrement. Le Conseil d'Etat a déjà eu une première discussion sur ce rapport et la commission est maintenant en train de le finaliser pour le publier. C'est un rapport très bien fait et qui nous soumet des propositions vraiment très intéressantes.

Concernant les personnes en fin de droit et c'est le troisième thème qui a été soulevé par M<sup>me</sup> la Députée Romanens: vous avez raison vu que depuis 2005 il y a une diminution constante du nombre de personnes arrivant en fin de droit, notamment à cause de la bonne conjoncture. Cependant, le Service public de l'emploi a dû mettre en place une nouvelle pratique, pratique qui d'ailleurs a été confirmée par un rapport des professeurs Bonoli et Flückiger disant qu'on ne devrait pas toujours réintégrer les chômeurs en fin de droit pour qu'ils puissent avoir une nouvelle période de chômage. Là, il y a vraiment un problème: si on les intègre rapidement ils auront plus de chance pour trouver un emploi.

En ce qui concerne le fonds de l'emploi: les 11 millions qui seront à disposition à la fin de l'année nous serviront certainement pour affronter les temps difficiles qui nous attendent en 2010 et 2011.



Concernant la question de M<sup>me</sup> la Députée Claudia Cotting, M<sup>me</sup> la Rapporteuse vous a dit qu'on avait calculé environ 200 000 francs. Je vous donnerai encore les chiffres exacts. Je prendrai contact avec l'architecte cantonal et la Commission de bâtisse qui nous donneront les indications concrètes.

Und noch zum letzten von Herrn Grossrat Tschopp vorgebrachten Punkt: Die Problematik der Jugendarbeitslosigkeit. Die Jugendarbeitslosigkeit muss uns effektiv Sorge machen, weil wir hier feststellen, dass die 20- bis 24-Jährigen Ende April eine Arbeitslosenquote von 4,9 Prozent aufwiesen, Ende Februar waren es sogar 6,1 Prozent. Wenn wir das vergleichen mit der durchschnittlichen Arbeitslosenquote von 3 Prozent ist hier eine hohe Anzahl von Personen, die in diesem Alter arbeitslos sind. Der Staatsrat ist sehr besorgt über diese Situation und ist bemüht, hier aktiv Gegensteuer zu geben.

Il y a des mesures adéquates qui sont en cours d'élaboration et qui seront présentées dans le cadre du plan de soutien à l'économie. Mesdames et Messieurs les Députés, vous aurez la possibilité d'en discuter lors de la session de juin. J'ai déjà pu discuter de quelques mesures avec les partenaires sociaux en présence également du directeur du marché du travail de la Confédération, M. Serge Gaillard, lorsqu'il est venu dernièrement à Fribourg sur notre invitation. Les jeunes doivent pouvoir en premier lieu profiter des mesures. On a quelques réflexions, par exemple donner des soutiens pour les entreprises afin qu'elles continuent avec les cours interentreprises. Il y aura aussi des allocations d'insertion pour les jeunes diplômés, la création de places d'apprentissage et de stage à l'Etat et j'en passe.

Le Conseil d'Etat a institué, je l'ai dit tout à l'heure, une commission pour l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté. Cette commission Grandjean a remis son rapport et nous donnera vraiment quelques indications importantes pour pouvoir prendre des mesures directes. Le Conseil d'Etat veut faire évoluer la structure des SEMO vers une prise en charge plus adaptée des jeunes en difficulté. Dans ce contexte-là, je peux rassurer M. le Député Tschopp que le Conseil d'Etat veut vraiment prendre des mesures concrètes concernant le chômage des jeunes.

Avec ces quelques considérations, M. le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai terminé.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

—  
— La séance est levée à 17 h 50.

*Le Président:*

**Pierre-André PAGE**

*Les Secrétaires:*

**Monica ENGHEBEN**, *secrétaire générale*

**Marie-Claude CLERC**, *secrétaire parlementaire*  
—